

Pour étouffer les unions ouvrières

Deux lois infâmes à l'étude à Québec

Le Conseil législatif va-t-il justifier son existence?

L'heure est très grave pour la classe ouvrière de la province de Québec.

Deux projets de loi du gouvernement — les bills 19 et 20 — menacent d'étrangler le mouvement unioniste.

Si le gouvernement réussit à faire adopter ses deux bills — et il réussira sans doute à le faire avec la complicité de la majorité pseudo-libérale du Conseil législatif — les travailleurs seront ramenés à leur état d'impuissance d'avant-guerre.

Lorsque les délégués de la Fédération provinciale du Travail et de la Confédération des Travailleurs catholiques allèrent exprimer au ministre du Travail, M. William Tremblay, leur absolue condamnation de l'esprit et de la lettre des bills 19 et 20, le ministre eut l'inconscience de défendre ses projets de loi en disant qu'ils n'altéraient en rien d'essentiel la législation actuelle.

Si ce n'était pas là de la trahison, c'était de l'ignorance profonde.

Le résumé des deux bills

Résumons en langage clair les principaux articles du bill 19.

L'Article 3 laisse au gouvernement la faculté de conférer un effet rétroactif de quatre mois à une convention collective, et cela à compter de la date de la signature.

L'Article 4 confère au gouvernement le pouvoir de révoquer ou de modifier à son gré, et cela sans préavis ni sans consulter qui que ce soit, n'importe quelle convention collective.

L'Article 5 exempte non seulement pour l'avenir, mais aussi pour un passé indéfini, le gouvernement ou ses entrepreneurs pour tout ce qui est des conventions collectives.

L'Article 6 établit en termes amphigouriques un état de choses qu'on a appelé hypocritement la « liberté du travail », et qui n'est en réalité que la liberté de combattre et de détruire les unions ouvrières avec l'aide du gouvernement, de la police et des tribunaux. C'est l'article le plus infâme du bill 19.

Quant au bill 20, il est en quelque sorte la réitération du bill 19, mais sur le plan des « salaires raisonnables » plutôt que sur celui des « conventions collectives ».

L'Article 2 soustrait le gouvernement et ses entrepreneurs aux décrets de l'Office des Salaires raisonnables, et l'Article 3 établit la « liberté du travail ».

Les bills 19 et 20 répugnent tellement au droit et à la justice qu'ils ont dressé unanimement contre eux trois forces qui n'ont pas toujours l'épaulé à la même roue. Ce sont:

1. Les Unions internationales.
2. Les Syndicats catholiques.
3. La Fédération des Chambres de Commerce.

Pour qu'autant de monde se dresse contre des projets de législation, il faut de sérieuses raisons. Tel ne semble pourtant pas l'avis du gouvernement, puisque l'Assemblée législative a refusé d'entendre les délégués des ouvriers. Tel ne semble pas davantage l'avis du Conseil législatif, puisque la majorité pseudo-libérale de ce vieux corps desséché a servilement emboîté le pas au gouvernement.

Nuisible aux affaires

Les bills 19 et 20 sont odieux pour une multitude de raisons.

Lorsque la Fédération des Chambres de Commerce a adressé au ministre du Travail sa protestation contre le passage hâtif de cette législation, elle s'est montrée très modérée dans la forme, mais très ferme sur le fond.

Elle a rappelé fort à propos que la législation sociale mal bâclée du gouvernement de Québec avait coïncidé, au mois de janvier, avec une diminution de 14,373 dans le nombre des ouvriers au travail.

Cette tendance à engendrer le chômage est très révélatrice.

N'est-il pas évident, au surplus, que la rétroactivité de quatre mois appliquée aux contrats collectifs (Article 3 du bill 19) est de nature à créer de profondes perturbations dans le commerce et l'industrie?

Imaginez par exemple l'industriel ou le commerçant qui a exécuté des commandes à un prix convenu, en se fiant à une échelle de salaires donnée, et qui, le 1er juillet prochain, apprend la ratification par le gouvernement d'une convention collective portant la date du 1er mai, avec effet rétroactif de quatre mois (date effective de l'entrée en vigueur: 1er janvier).

Cet industriel et ce commerçant, qui auront exécuté leurs commandes et encaissé les prix convenus, se trouveront soudain en face d'un imprévu de dizaines de milliers de dollars peut-être au compte des salaires. Et tout cela pour une fantaisie du gouvernement. Est-ce juste? Et est-ce que, pendant la période d'attente de la ratification de la convention collective, les patrons, légitimement désireux de se protéger

LES BILLS 19 et 20

CE QUE VEUT LE GOUVERNEMENT:

1. — Engraisser ses entrepreneurs et ses fournisseurs aux dépens de ceux qui gagnent leur vie à la sueur de leur front.
2. — Détruire les unions en leur enlevant le moyen de combattre le "travail jaune" ou les "scabs" par la solidarité ouvrière.
3. — Dictier ou réduire en tout temps et à son bon plaisir les salaires des ouvriers, quelles que soient les conventions collectives négociées de gré à gré avec les patrons.



CE QUE VEULENT LES UNIONS:

1. — Le droit de se grouper librement pour négocier avec les patrons, et le droit de combattre le "travail jaune" ou les "scabs" dans un atelier ou une entreprise.
2. — Le respect par le gouvernement des conventions collectives conclues de gré à gré entre patrons et ouvriers, et simplement "enregistrées" ou "endossées" par le gouvernement.
3. — L'application au gouvernement ou à ses entrepreneurs ou fournisseurs de l'échelle de salaires que le gouvernement lui-même croit justes et équitables pour le commun du commerce et de l'industrie.
4. — Protéger les intérêts et les droits des ouvriers de la construction, à qui les entrepreneurs du gouvernement doivent des salaires au total de \$50,000 en vertu des conventions collectives (affaire pendante devant les tribunaux).
5. — Assurer aux bûcherons, dans tous les travaux du gouvernement, les modestes salaires que leur paie l'entreprise privée.
6. — Stabiliser l'industrie en assurant la stabilité des salaires sans l'intervention capricieuse et souvent malfaisante des gouvernants, quels qu'ils soient.
7. — Conserver toutes les conquêtes du syndicalisme depuis cinquante ans, sans être en butte à l'arbitraire du gouvernement.

EN RESUME, LES UNIONS OUVRIERES DEMANDENT SURTOUT UNE CHOSE:

Qu'on leur fiche la paix!

contre l'arbitraire du gouvernement (qui peut modifier à son gré), ne prendront pas plutôt le parti de faire marcher leur affaire au ralenti et de mettre des ouvriers ou des commis en chômage?

Outre cela, les patrons et les commerçants, sans cesse menacés d'une modification par le gouvernement des termes de la convention collective sans préavis et sans consultation, ne seront-ils pas constamment entravés dans toutes les initiatives qu'ils pourraient prendre dans l'intérêt de leurs affaires, et, en définitive, de leurs employés?

Ce sont là de très graves considérations auxquelles le gouvernement, dans sa hâte de mettre sa marque partout, n'a pas songé.

Nuisible aux travailleurs

Si les bills 19 et 20 « sèment la panique dans le monde de l'entreprise », comme le constatent les hommes d'affaires, que dire du monde des travailleurs?

L'Article 4 du bill 19 leur enlève toute sécurité pour le lendemain. Ils devront vivre au jour le jour sous la menace d'être privés n'importe quand, sur un simple caprice ministériel, de l'appui des conventions collectives.

Cela veut dire que des familles d'ouvriers dont le modeste budget aura été fondé sur un revenu en rapport avec les conventions collectives, constateront du jour au lendemain que leur budget est complètement désorganisé.

Pourquoi le gouvernement ne descend-il pas au moins à consulter les intéressés avant de révoquer ou de modifier une convention dont il n'est en somme que l'« endosseur »?

Quant à l'Article 5 du bill 19 et l'Article 2 du bill 20, ils privent les citoyens de l'emploi du gouvernement ou de ses entrepreneurs des avantages qu'ils pourraient trouver respectivement aux conventions collectives ou aux salaires dits raisonnables.

C'est inique. Pourquoi pas salaire égal à travail égal?

Le gouvernement et certains libéraux manqués du Conseil législatif se sont ingénies à justifier par des sophismes l'inégalité des salaires entre l'entreprise privée et l'entreprise publique. Mais les malheureux travailleurs que le gouvernement condamne à une inégalité de traitement savent bien que ils engraisseront à la sueur de leur front: ce sont les entrepreneurs favorisés du régime.

Et c'est même pour favoriser les entrepreneurs amis que l'Article 3 du bill 19 permet d'étendre les effets de la rétro-

activité jusqu'au 1er août 1937 (c'est-à-dire quatre mois avant la date du 1er décembre mentionnée au deuxième alinéa de l'article).

L'article infâme

Passons à l'ARTICLE INFAME — l'Article 6 du bill 19.

Cet article prescrit l'amende et la prison pour « qui-conque... attente à la liberté de travail d'un salarié... en le faisant congédier, en tentant de le faire congédier ou en l'empêchant ou en tentant de l'empêcher d'obtenir du travail... parce qu'il ne fait partie d'aucune association... ou parce qu'il ne fait pas partie d'une association particulière... »

C'est-à-dire que les unionistes de toute sorte ne pourront plus combattre le « travail jaune » que par la mansuétude et la résignation. Autant dire qu'on passe la corde au cou des unionistes en les invitant à se pendre. Le premier qui bouge contre le « travail jaune » verra se resserrer autour de son cou la corde de la Loi!

N'a-t-on pas raison de prétendre que le bill 19 constitue pour le mouvement ouvrier de la province de Québec un retour en arrière de vingt-cinq ans?

Il reste aux ouvriers une arme puissante. Le secrétaire de la Fédération provinciale du Travail, M. Franco, l'a suggérée: « C'est la force économique. » Plus brutal, l'aumônier des Syndicats catholiques, M. l'abbé Côté, a déclaré carrément: « C'est la grève. »

Souhaitons, pour la paix de la province, que les choses n'en viennent pas là. Mais ce sera le gouvernement qui l'aura voulu par son attitude autocratique. Et le Conseil législatif aura été complice, par son aplatissement devant la dictature ministérielle.

Deux chefs unionistes très influents, MM. Arthur Martel et Pierre Lefèvre, l'ont dit: « La lutte n'est pas terminée. »

Elle ne fait en vérité que commencer. Et le Conseil législatif fera bien de prouver cette semaine qu'il est autre chose qu'un ornement coûteux et inutile.

Sans quoi il faudra bien revenir au programme libéral de 1897...

Si le Conseil législatif ne justifie pas son existence par l'attitude qu'il prendra cette semaine, DEMAIN s'engage à lui dire la semaine prochaine quelques vérités aussi cruelles que nécessaires.

Edmond TURCOTTE.

La politique extérieure de la Grande-Bretagne

Alliance ou isolement des pays européens

par Sir Norman ANGELL

Lauréat du Prix Nobel de la Paix

La revue des alternatives que présente la politique défensive britannique retient l'attention sur certaines considérations.

La dernière guerre s'est terminée par une victoire acquise de justesse, en dépit de l'aide apportée par la Russie, le Japon, l'Italie et les Etats-Unis. Les engagements actuellement assumés par la Grande-Bretagne, c'est-à-dire la défense de la France, alors que le groupe qui l'attaquerait éventuellement pourrait comprendre deux des Puissances qui lui étaient alliées durant la guerre, et que deux autres de ces Puissances pourraient être absentes, sont évidemment assez dangereux.

La situation changerait matériellement à l'avantage de la Grande-Bretagne si la Russie était à ses côtés. Mais l'opinion publique britannique s'oppose à pareille alliance; des influences travaillent activement pour la rendre impossible dans l'avenir. La résolution "isolement", détachement du Continent, laissant la France à la merci d'une combinaison possible Allemagne-Italie-Japon, implique l'acceptation de ce que la Grande-Bretagne a refusé en 1914.

Cela implique, à une époque où l'aviation porte des obus pour détruire les villes, mais non de la nourriture pour les faire vivre, l'ouverture des ports de la Manche à l'occupation ennemie, sans compter la presque totalité des ports méditerranéens, ou même que la tolérance de la domination du Japon dans le Pacifique occidental. Aussi, plutôt que cela, le Gouvernement britannique préfère-t-il courir le risque d'appuyer la France, même sans ses alliés dont l'absence en 1914 eût rendu impossible la défense française.

Remédier aux doléances...

La politique de concession, telle que celle pratiquée devant les agressions japonaises et italiennes a constamment empiré la situation britannique, et la révision territoriale à l'avantage des puissances faeistes manquant de tout n'était pas une solution; si l'on rendait à l'Allemagne non seulement ses colonies, mais encore les territoires qu'elle possédait avant la guerre, cela même ne nous donnerait pas la paix, car la paix n'a pas été maintenue, alors qu'elle jouissait de toutes ces ressources.

La possession de ces ressources n'a pas assuré la paix pour une très simple raison: lorsque nous parlons de satisfaire les doléances d'une nation et de combler ses besoins, nous négligeons ordinairement ce que toutes les nations du monde considèrent comme leur besoin suprême, comme la pire misère, sans remède: c'est la défense, la sécurité contre la menace éventuelle de se trouver à la merci de la violence d'un autre. En 1914, la Grande-Bretagne a dit: "Si l'Allemagne est victorieuse de la France et de la Russie, elle deviendra si puissante qu'elle nous tiendra à sa merci, situation qu'un peuple grand et libre comme le nôtre ne peut pas accepter".

Quelle était l'autre solution? Que l'Allemagne acceptât, elle, d'être à la merci des autres. Pour prouver qu'elle n'avait pas à avoir peur dans cette situation, on fit le traité de Versailles. En le considérant, l'Allemagne se dit: "Voilà ce qui arrive lorsqu'on se trouve plus faible devant son ennemi. La prochaine fois, nous serons les plus forts, nous reviendrons au statu quo d'avant guerre par quelque chose de plus en rapport avec les droits de l'Allemagne dans le monde".

Le va-et-vient de l'histoire.

Qui, lorsque l'Allemagne aura établi sa domination, sera juge de la sorte de monde et de la sorte de droits qui lui fera sa juste part? L'Allemagne seule, avec ses alliés. En mettant à exécution son jugement, elle ne fera pas un traité meilleur que celui de Versailles; elle le fera même probablement pire. Nous serons parmi les victimes et nous ferons alors ce que l'Allemagne fait présentement: nous reconstruirons nos forces pour arriver à un nouveau traité, qui mécontentera plus encore l'Allemagne qu'une nouvelle guerre redétruite.

Ceci n'est pas du domaine de l'imagination; ce va et vient constitue l'histoire européenne depuis 200 ans. Il en sera toujours ainsi tant que chaque nation sera son propre défenseur, tant que les forces ne seront pas soumises à quelque principe ou à quelque loi arrêtée en temps de paix, mais le moyen par lequel chaque parti dans une dispute tentera d'imposer son jugement à son adversaire, lui déniait tout droit et tout jugement.

Une expérience nouvelle.

La situation est pourtant claire, et elle a été suivie avec hésitation, parfois à contre-cœur, par la Grande-Bretagne, mais jamais poursuivie à fond. Les approches en sont encombrées, car les arrangements qu'il faut prendre avec 60 pays ont pu être trop difficiles. Une autre indication se dégage à présent: faire de la combinaison anglo-française actuellement existante le noyau d'une Confédération défensive ouverte à tous ceux qui acceptent ses principes et ses obligations. Sa charte pourrait être prola-

(Suite à la page quatre)

Au salon de la race

La phalange anti-ouvrière

Ainsi qu'on a pu le lire dans les quotidiens, M. Hector Laferté a proposé que le Conseil législatif se forme en comité de législation pour donner aux ouvriers l'occasion d'exposer leurs vues sur les fameux bills 19 et 20. Cette proposition a été rejetée par un vote de 8 à 7 voix.

Il sied de mentionner les conseillers qui ont voté contre cette proposition: M. Aiphonse Raymond, industriel et trésorier du parti de l'Union nationale; M. Thomas Chapais, qui fut ministre il y a plus de quarante ans; M. L.-A. Giroux, avocat de campagne, candidat défait à maintes reprises; M. Gordon Scott, de la haute "pnyance" québécoise; M. Gustave Lemieux, dentiste à Montréal et dont le frère, feu Rodolphe Lemieux, a pourtant fait voter à Ottawa des lois vraiment favorables aux ouvriers; M. John-Hall Kelly, célèbre par une enquête parlementaire qui eut lieu vers 1909; M. Georges Simard, père d'un fondateur du groupe des « Jeune-Canada »; et M. Médéric Martin, qui doit tout aux ouvriers.

Et va donc la coulisse

Le Parlement fourmille de coulissiers depuis quelque temps. Il en vient beaucoup de Montréal, tels M. Paul Gauthier, de l'étude juridique Brown, Montgomery, etc; MM. Latontaine, avocats de Montréal; M. Lucien Gendron; M. John P. Porteous, avocat; M. Leopold Favreau, qui représente des boulangers, etc.

La fonction principale de ces messieurs, elle consiste à être aimables pour les députés et les journalistes, quand l'occasion s'en présente au Château Frontenac ou au Café du Parlement. Cela arrive surtout le soir. Dans le jour, certains plaident devant les comités publics, et à temps perdu ils assistent aux séances du comité des comptes publics.

M. Héon à Québec, et d'autres itou

Au comité des comptes publics, l'assistance est variée. On y a vu la semaine dernière M. Héon, le nouveau député d'Argenteuil aux Communes. Et cela est une preuve nouvelle que M. Duplessis, ainsi qu'il l'a tant de fois affirmé, ne s'occupe pas de politique fédérale!

On y a aussi vu des abbés; M. Georges-P. Laurin, ancien député de Jacques-Cartier aux Communes, qui fut l'organisateur de M. Bennett dans la province de Québec aux dernières élections; M. Dalbé Viau, architecte; et d'autres personnages moins connus, mais tout aussi intéressants.

Delors le "sweater"

Il y a un monsieur Cousineau qui s'occupe des achats au ministère de la Colonisation. Tout récemment il s'est présenté, vêtu d'un «sweater de laine», chez le premier ministre.

— Si je vous vois encore habillé de même », lui a dit M. Duplessis, « delors ! »

M. Cousineau a été surpris.

Le refuge des timbrés

Au ministère de la Colonisation, il y a eu pendant quelque temps M. Louis Arcand, frère du Fourcheur canyen Adrien Arcand. Il était quelque chose comme publiciste. M. Arcand est mystérieusement disparu de Québec depuis quelque temps.

Sous M. Auger, le ministère de la Colonisation semble le refuge de tous les timbrés. A part M. Arcand, on y emploie à des tâches assez vagues M. Joseph Bégin, autrefois rédacteur de la Croix. M. Bégin est le monsieur que jadis Olivar Asselin tira si bien « au propre » — façon de parler.

Le mauvais coup de barre du pilote

M. Bona Dussault, pilote et ministre de l'Agriculture, a répondu simplement: non, la semaine dernière, à des questions de M. Léon Casgrain au sujet de M. Louis-Philippe Rioux, frère de M. Albert Rioux, sous-ministre de l'Agriculture.

M. Casgrain voulait savoir si M. Rioux était reviseur des titres pour l'Office du prêt agricole. M. Dussault a donc répondu: non. Quelques minutes plus tard, M. Casgrain lui a prouvé que M. Rioux, non seulement avait juré en Cour qu'il était à l'emploi du gouvernement, mais qu'il invoquait ce fait pour contester une saisie-arrêt. Car les salaires des fonctionnaires sont insaisissables.

L'aimable M. Delage

Tous nos lecteurs connaissent, au moins de nom, l'honorable Cyrille-F. Delage, surintendant de l'Instruction publique. Il gagne environ \$5,000 ou \$6,000 par année. Quand il est à Québec, M. Delage assiste à toutes les séances du comité des comptes publics, à la majeure partie des séances de l'Assemblée législative et du Conseil législatif, et aux réunions des divers comités. Quand travaille-t-il ?

Il n'est pas rare de voir M. Delage, après une discussion ardente, aller trouver les adversaires, l'un après l'autre, et les féliciter en leur disant, à tous et à chacun, qu'ils ont remporté les honneurs de la journée. Il faut être aimable, que diable !

Le surintendant de l'Instruction publique est un ancien député libéral, et un ancien président de la Chambre. Depuis l'avènement du nouveau régime, l'ancienne administration le dégoûte.

Les ouvriers au second plan

Veut-on une explication de l'attitude du gouvernement envers les ouvriers ? La majorité des comités, — et il en sera ainsi aussi longtemps que nous n'aurons pas la représentation proportionnelle, — la majorité des comités sont agricoles ou semi-agricoles. Et l'Office du prêt agricole peut faire pardonner bien des erreurs.

La vadrouille anti-démocratique

M. Grégoire Bélanger, dont nous citons il y a une quinzaine le merveilleux discours par lequel il faisait un éloge si délicat de M. Duplessis, M. Bélanger a parlé la semaine dernière contre la démocratie. Que serait M. Bélanger sous un régime totalitaire ou simplement autoritaire ? Il serait peut-être un essuie-main.

Il ne manque pas à Québec de députés et de hauts fonctionnaires qui, à l'occasion, disent leur petit mot contre la démocratie. S'ils étaient d'une scrupuleuse honnêteté intellectuelle, ils pourraient commencer à gagner leur vie autrement qu'avec le secours du système démocratique, — si imparfait soit-il, — sous lequel nous vivons.

Le "bon" voisinage

La vie est parfois amusante. On se souvient des altercations de M. René Chaloult avec M. Duplessis, l'an dernier, et l'on sait le genre d'amour de M. Duplessis pour M. Groulx. Mais celui qui siège à la droite de M. Duplessis, M. Henry Lemaitre-Auger, ministre de la Colonisation, est avec M. Groulx un des fondateurs de la Ligue d'action française, devenue la Ligue d'action canadienne-française.

La Verge noire.

Pour le soutien matériel d'un journal,
UN ABONNÉ vaut DEUX LECTEURS
Amis lecteurs, ABONNEZ-VOUS ! Merci.

AVERTISSEMENT

Nos confrères sont priés de prendre note que tous les auteurs collaborant à "DEMAIN", qu'ils soient étrangers ou canadiens, sont protégés par copyright et ne peuvent être reproduits sans leur autorisation ou celle de leurs agents.

Il va de soi que tout ce qui est propre à la direction de "DEMAIN" ne tombe pas dans la catégorie interdite, et que "DEMAIN" sera honoré d'être cité par ses confrères suivant leur bon plaisir.

NOTE — Les manuscrits non sollicités ne seront pas retournés.

Les Spectacles Blanche-Neige...

Depuis déjà longtemps, Walt Disney, dessinateur de génie, a renouvelé le geste du bon La Fontaine. Comme le fabuliste du Grand Siècle, le jeune artiste américain fait parler les animaux, mais mieux encore, il les anime, il les fait vivre.

Qui de nous ne connaît la fameuse souris Mickey? Ses incroyables aventures ont maintes fois divertis et peut-être moralisés les amateurs du cinéma. Et Pluto, le brave cabot? Et la vache Clarabelle? Et le canard Donald? Chacun de ces amusants petits types est merveilleusement observé et ses réactions sont presque humaines. Quant aux trois petits cochons, chacun les connaît aussi.

Mais on peut dire que jusqu'ici — car nul ne peut prévoir l'avenir — ce que Walt Disney a fait de plus parfait, c'est bien son grand film, *Blanche-Neige et les Sept Lutins*, qui passe actuellement sur l'écran du Palace.

Au point de vue technique, je ne crois pas que l'on puisse faire mieux, à l'heure actuelle. Les premiers dessins animés étaient un peu raides, les personnages, animaux, avaient un peu l'air en bois. Mais dans *Blanche-Neige*, le mouvement s'est assoupli jusqu'à devenir parfait. Ainsi que pensez-vous du gracieux et véridique mouvement du grand manteau de la reine, quand elle descend rapidement le grand escalier tournant qui mène à son autre secret de sorcière? Et la scène où bal chez les lutins? Quand Blanche-Neige danse, n'a-t-elle pas vraiment l'air d'une "raie" jeune fille, extrêmement gracieuse?

Il faut aussi parler des couleurs. Le visage de Blanche-Neige est délicieux. Le rose délicat de ses joues, le rouge de framboise de sa jolie bouche aux dents éclatantes, la simplicité de sa robe, tout est charmant. La reine, beauté exotique est aussi très réussie. Mais que dire des lutins. Personnellement, mon préféré, c'est Dopey "il n'a rien dit, mais il me plaît".

Doc, Happy, Sneezy, Bashful, Grumpy et Dopey sont de petites merveilles d'expression et d'animation. Bashful, si timide, rougit pour un oui, pour un non, comme une douce jeune fille d'autrefois, et dissimule son visage écarlate derrière les deux longs pans de sa barbe blanche. Doc prend des initiatives, mais Grumpy, qui bougonne continuellement, lui coupe parfois ses effets. Sleepy n'arrive pas à se ré-

veiller, et quand Sneezy éternue, une trombe passe sur la forêt. Happy, lui, est toujours content, il rigole toujours. Quant à mon ami Dopey, c'est le plus jeune des sept lutins. Il n'a pas de barbe et il a, dans sa face hâlée, des yeux bleus comme le myosotis. Il est muet, mais il est fin et rusé, et s'il arrive toujours dix ans après la bataille, il sait tout de même se tirer d'affaire.

Et les animaux? Evidemment, dans une forêt, il y a des hôtes sauvages, mais inoffensifs: lapins, biches, cerfs et faons, écureuils, ratons-laveurs, et surtout la charmante cohorte musicienne des oiseaux. Walt Disney a su leur laisser leurs visages, s'il ose dire d'animaux, tout en leur faisant passer, dans les yeux et dans toute l'attitude, des reflets humains. Cela en devient touchant.

Ce qui est le moins réussi, au point de vue dessin, c'est le Prince Charmant, mais comme c'est un personnage à peu près épisodique, qui ne se montre guère qu'au début du film et à la fin, cela n'a pas grande importance, puisque Blanche-Neige, la reine, sous ses deux aspects, de beauté fatale et d'horrible sorcière, et surtout les sept lutins sont si parfaitement achevés.

La musique aussi est délicieuse. Les voix sont choisies parfaitement et la jeune fille qui parle et chante pour Blanche-Neige a un bien joli timbre de voix. Elle vocalise à ravir aussi.

Et puis, il y a des trouvailles. La scène du petit, le nettoyage de la maison, avec la petite souris qui dit si bien leur fait aux deux écureuils, l'inarrable harmonium de Grumpy, les mille expressions épouvantées du carreau de la sorcière, les visages pleureurs des animaux, collés à la vitre, sous la pluie battante quand Blanche-Neige est morte, il y en a trop! Tant de nouvelles idées permettent d'être indulgents pour Dopey, quand il avale le savon et se trouve entouré de bulles irisées.

Un conte enfantin? Certes, mais que les grandes personnes n'ont pas de honte à voir. On a besoin, à notre époque féroce, de ces bains de fraîcheur qui nous éloignent des films habituels et des stars fardées. Il faut espérer que Walt Disney continuera.

Et je sais beaucoup de personnes, pourtant blasées qui, si Peau d'Ane est conté d'aussi exquise façon, y prendront un plaisir extrême...

Claire CHAMPAGNE.

"FRIDOLINONS"

Il y a de ces invitations auxquelles on ne résiste pas. Fridolinons!... nous ont écrit Gratin Gélinas et Claude Robillard... Nous avons Fridoliné, nous ne le regrettons pas et, avec toute notre puissance persuasive, nous vous disons: Fridoliniez!...

Dire que Fridolin-Gratin Gélinas a de l'esprit, ce serait essayer de vouloir surprendre le monde en lui disant qu'il coule de l'eau dans la rivière... Il a de l'esprit jusqu'au bout des doigts, et ce n'est pas une simple formule, un cliché, car de ces mains extraordinaires, souples et intelligentes, il se sert pour ponctuer ses réparties. Si son visage reste impassible — ce qui est du grand art pour dire des blagues — ses mains parlent et, irrésistiblement, on rit.

Il y avait salle comble, l'autre jour, au Monument National... C'est demeuré une vieille habitude que j'ai prise comme ça, de regarder les personnes qui se trouvent placées près de moi, à la sortie d'un spectacle et de prêter l'oreille à leurs réflexions. Personne n'a été déçu, tout le monde a franchement rigolé.

Gratin Gélinas a pourtant la dent dure. Ce n'est pas croyable ce qu'il peut mordre, sous couleur de plaisanterie... Chacun de ses mots porte, et, même en riant, on se sent touché. Il m'a dit la vraie blague la plus franche philosophique. Il y en a ainsi pour tous les goûts. Les bonnes gens ne voient que la plaisanterie et se tirebouchonnent, les autres comprennent et... qui sait?... en font peut-être leur profit.

Ce qu'il y a eu de plus réussi... (et comme il n'y avait pas de paroles ou presque, cela ne pouvait choquer personne), ce sont les deux pantomimes. Celle de l'échelle, je la retiens. Je ne vous la conterai pas, pour vous en laisser la surprise, mais quand vous la verrez, si vous êtes courageux, vous ne pourrez faire autrement qu'applaudir, et, en vous-même, remercier de la leçon. C'est intitulé « Mentalité » et c'est bien cela. « Tout pour l'argent » est très réussi et tout est composé avec esprit, jusqu'à la « passe » qui, dirait Roger Baulu, est très croustillante.

J'ai moins aimé le voyage à Saint-Tiffaret-les-Pingouins. Les blagues sur le Palais de Glace sont un peu périmées. Mais que dire des Saints-Innocents qui font leur prière avant d'aller se coucher? Oh! cette prière... Bonté Divine, exaucez-les, c'est trop drôle!

Un autre bijou: la chanson mimée *Dans les Prisons de Nantes*. Voilà une formule qu'il faudra reprendre. Les vieilles chansons en seront plus charmantes. Et, pour faire suite, une bouffonade sur les terribles prisons actuelles, près desquelles, nous affirmant quatre prisonniers convaincus, les culs-de-basse-fosse du Moyen-Age n'étaient que jardins fleuris. On a vite fait d'en être sûrs.

Fridolin redevient Gratin Gélinas (ou c'est peut-être le contraire) quand il récite ses monologues. Nous l'avions goûté, au tout début de sa carrière, dans *Le bon petit garçon et le mauvais petit garçon*, mais imaginez-vous, quand il nous parle longuement d'Azéma... On ne s'imagine pas tout ce qu'il y a de vérité, parfois touchante, dans les doléances du pauvre p'tit gars rebuté par celle qu'il aime et qui ne l'aime pas...

Odette OLIGNY.

NOTA BENE. — Cet article paraît dans *Demain* avec l'aimable autorisation de M. Edmond Turcotte et à titre exceptionnel.

O. O.

LES ELECTIONS DES TYPOS

Jamais, depuis sa fondation, croyons-nous, l'Union Typographique Jacques-Cartier No 15 n'avait été témoin d'élections aussi contestées. En effet, le fait le plus remarquable est que le vote à la présidence a donné un nombre égal de voix aux deux candidats en présence. De ce fait, une autre élection fut tenue, le 12 mars. Le président J.-W. Blaquière fut réélu, pour son 3e terme.

Le bureau de direction se compose des officiers suivants: Président, J.-W. Blaquière, réélu; premier vice-président, J.-Eug. Jobin; deuxième vice-président, R. Valiquette; secrétaire-trésorier, Henri Richard, réélu pour la dixième fois; secrétaire-archiviste, Arthur Langevin, réélu par acclamation, ainsi que le sergent d'armes, J.-L. Garant, qui est élu pour la trente-huitième fois; commissaire-ordonnateur, Arthur St-Hilaire; vérificateurs: J.-E. Gariépy et Rolland McLean.

Membres du comité exécutif: J.-R. Guy, Arthur Leclaire, Albert Raymond. Délégués au Conseil des Métiers et du Travail: J.-E. Gariépy, Arthur Langevin, tous deux réélus, et Arthur Leclaire et Rodolphe Valiquette.

Délégués au Conseil des Métiers alliés de l'Imprimerie: J.-A. Ardouin, Gustave Françoise et J.-Robert Guy.

Comité des apprentis: J.-A. Ardouin, Roch Lefebvre, Lucien LeComte.

L'installation des officiers eut lieu le 12 mars, sous la présidence de M. Rod. Belanger, ancien membre du comité exécutif. Les différents officiers, ainsi que les candidats malchanceux, ont dit quelques mots de remerciements à leurs partisans et tous ont promis leur plus entière coopération pour le bien-être de l'Union Typographique Jacques-Cartier.

M. Savignac nous écrit

Montréal, 11 mars 1938.

M. Edmond Turcotte, directeur, *Journal « Demain »*, 11 St-Paul O., Montréal.

Cher Monsieur,

J'ai pris connaissance, hier, de votre journal « Demain » et des notes « autour et alentour ».

Ce que vous dites de l'impérialisme administratif de Montréal est absolument vrai.

A la fin de décembre dernier, je crois que la Cité de Montréal a acheté 10 tracteurs et 2 souffleuses mécaniques. Les premiers, pour nettoyer les trottoirs de la Cité, et les deuxièmes, les rues. Ces machines ont été livrées à Montréal seulement que vers le 10 ou 12 février dernier, alors que plus que la moitié de l'hiver était passé, malgré que cela a coûté à la Cité \$47,000.00. Et ce qu'il y a d'incompréhensible, c'est que, comme vous le dites, et c'est vrai, des charnues ou chasse-neige ont été trouvés beaucoup trop lourds pour ces derniers. Aux chantiers municipaux, on avait préparé ces chasse-neige avant l'arrivée des charnues, avec le résultat que vous savez. Aujourd'hui, ces tracteurs sont remis au chantier municipal, en attendant que les autorités municipales fassent préparer des plans pour des chasse-neige plus légers. Vous appelez cela « l'ordre nouveau » et nous, nous disons que c'est de la « raynaultvation ».

Je tiens à vous féliciter d'avoir si bien exposé le mauvais état des rues à Montréal, afin de venger un peu les payeurs de taxes.

Veillez me croire, cher Monsieur, votre tout dévoué,

J.-M. SAVIGNAC,

Echevin du Quartier Saint-Denis.

Vieilles pièces d'or cachées depuis près de 600 ans

Après être restées cachées près de 600 ans, un certain nombre de pièces d'or, d'une valeur actuelle d'un million de francs (environ \$30,000) furent récemment mises à jour par un groupe d'ouvriers français, à Calais, un des principaux ports de France. Calais appartient à l'Angleterre, et l'on croit que ce trésor, pour une raison quelconque, a été dissimulé quand Calais fut cédé à la France. Ces pièces de monnaie furent frappées en 1339. Elles étaient renfermées dans un coffre de fer que des maçons rencontrèrent en démolissant le mur d'une vieille maison.

Notre gouvernement provincial, dont l'activité est décidément débordante, traverse en ce moment, autant qu'on peut en juger par les apparences, une crise de "sabotage" aiguë, une de ces crises dont les annales politico-législatives du vieux Québec offrent peu d'exemples.

En effet, on vient de voir, en l'espace de quelques matins d'hiver, les tenants de notre petit capitol local peser littéralement à tabac la loi des salaires ouvriers, puis celle dite, on se demande encore pourquoi, des salaires raisonnables. Ce double sabotage a causé un tel émoi, pour ne pas dire une telle indignation, parmi la classe ouvrière que celle-ci a protesté incontinent, avec énergie et circonspection tout à la fois, contre pareil camoufflet infligé à ses légitimes prérogatives démocratiques et les principes les plus élémentaires de sa sécurité économique. A telle enseigne que l'hon. M. Chapais, dont le conservatisme social est pourtant intégral et notoire, n'a pu moins faire, en l'occurrence, devant l'avalanche et la qualité des protestations reçues, que de faire différer la ratification des "bills" 19 et 20, votés par la Chambre basse.—Oh combien!—dans l'espoir que l'apprenti-dictateur Duplessis descendrait à venir à de meilleurs sentiments et orienter sa domesticité parlementaire dans un sens moins nettement défavorable au sort de nos pènarés traditionnels du chantier, de l'atelier et de l'usine.

Mais ce n'est pas tout, et comme il ne saurait y avoir de plaisir là où il y a de la gêne, selon le dicton bien connu, nos braves législateurs provinciaux se proposent, sans plus tarder, dit-on dans les salons où l'on cause, d'asséner de furieux coups de hache à la loi de compensation des accidents du travail, oeuvre du gouvernement, Taschereau, comme chacun sait. Il semblerait que l'objet de ce troisième sabotage législatif soit de revenir à une sorte de régime (?) des compensations ouvrières, c'est-à-dire de laisser à nos seuls tribunaux le soin de les déterminer selon le rythme élastique et pour le moins équivoque d'autrefois, de ces temps encore bénis où notre législation de prévoyance sociale en était encore à l'état embryonnaire et où tout projet de loi dit "social" avait le don d'effrayer au plus haut point les esprits d'avant-guerre et même d'après-guerre.

Si ce troisième assaut contre la sécurité économique de nos malheureux travailleurs avait les honneurs de la sanction royale, il va de soi que les avocats en seraient les bénéficiaires les plus immédiats, étant donné qu'ils se verraient alors confier un tas de réclamations pour cause d'accidents du travail, tandis que la loi actuelle les en prive. Mais nous persistons à penser, sinon à croire, que ce besoin de venir en aide aux membres peu fortunés du barreau n'est guère de nature à expliquer encore à moins à jus-

tifier une législation destinée à cambrer, fut-ce sous le couvert du code le déjà trop modeste gousset de l'ouvrier québécois.

Et comme si cette triple gaffe législative n'était pas encore de taille à déconsidérer à jamais la majorité provinciale de nos "serviteurs du peuple", voilà qu'en hauts lieux on veut s'en prendre maintenant à la loi des pensions de vieillesse. Plusieurs procès relatifs à cette loi sont actuellement en instance devant le tribunal compétent. Il s'agit, en l'occurrence, de déterminer si des pensionnaires croyant avoir droit à toute leur mensualité de \$20.00 et qui, en fait, n'en touchent qu'une fraction, peuvent également recouvrer la différence par la voie respectable des aïrs juridiques. Les plaignants penchent naturellement vers l'affirmative, alors que le gouvernement, lui, soutient, non moins positivement, la négative, et il va jusqu'à proposer une modification à la loi des pensions de vieillards qui lui permettra, sauf erreur de notre part, de payer ce que bon lui semblera sans que le quasi dépossédé, à qui les \$20.00 en question ne seront qu'en partie attribués, puisse dorénavant réclamer le complément de pension si volontairement omis par la bienveillance ministérielle. Ici, comme ailleurs du reste, l'injustice à l'encontre des pensionnaires apparaît si flagrante que l'hon. Juge Surveyer s'est vu, de son banc, dans l'obligation morale tout au moins, de soulever à haute et intelligible voix que le lieutenant-gouverneur du Québec refuse de sanctionner cet accroissement à la loi des retraites de vieillesse au moment psychologique. De sorte que si le représentant du roi en cette province ratifie cette loi iniquité législative, nous aurons tout vu, en attendant d'en voir peut-être davantage, ce qui n'est pas peu dire.

Il n'y a pas à dire, nous vivons une belle époque. Cette vague d'étroit provincialisme que nous subissons depuis environ dix-huit mois aura cependant comme résultat probable de nous faire chérir davantage une démocratie envers laquelle, hier encore, nous affichions par trop d'indifférence.

Georges DELPEQUE.

Au Monument National

La petite Berthe Demers, danseuse et jeune comédienne qui a obtenu du succès lors de la tournée de M. Jean Clément et lors de la première de *Don Juan*, oeuvre de M. Morin jouée au M.R.T., est de la distribution de la revue "F-R-I-D-O-L-I-N-O-N-S" et MM. Gratin Gélinas (Fridolin) et Claude Robillard présentent au Monument National cette semaine

CLAVIGRAPHES Underwood — Remington, Royal et Calculateurs REGULIERS ET PORTATIFS N. MARTINEAU & FILS 1019 Bleury, Montréal, BE. 2318

Fédération des Oeuvres de Charité Canadiennes-Françaises

Nous ne pouvons nous en dispenser

De ce temps-ci, à droite, à gauche, au nord, au sud, on parle d'une même sujet auquel la plus grande partie de notre population s'intéresse. Il y a tout de même encore des grincheux qui se disent, *in petto*, ou à voix haute: « Voilà que l'on nous rabat encore les oreilles de cette campagne ! »

Mais oui ! sûrement. Si personne n'avait le courage de répéter qu'il y a de la misère chez les nôtres, combien ne penseraient jamais à tous ces malheureux qui luttent en vain contre le mauvais sort ?

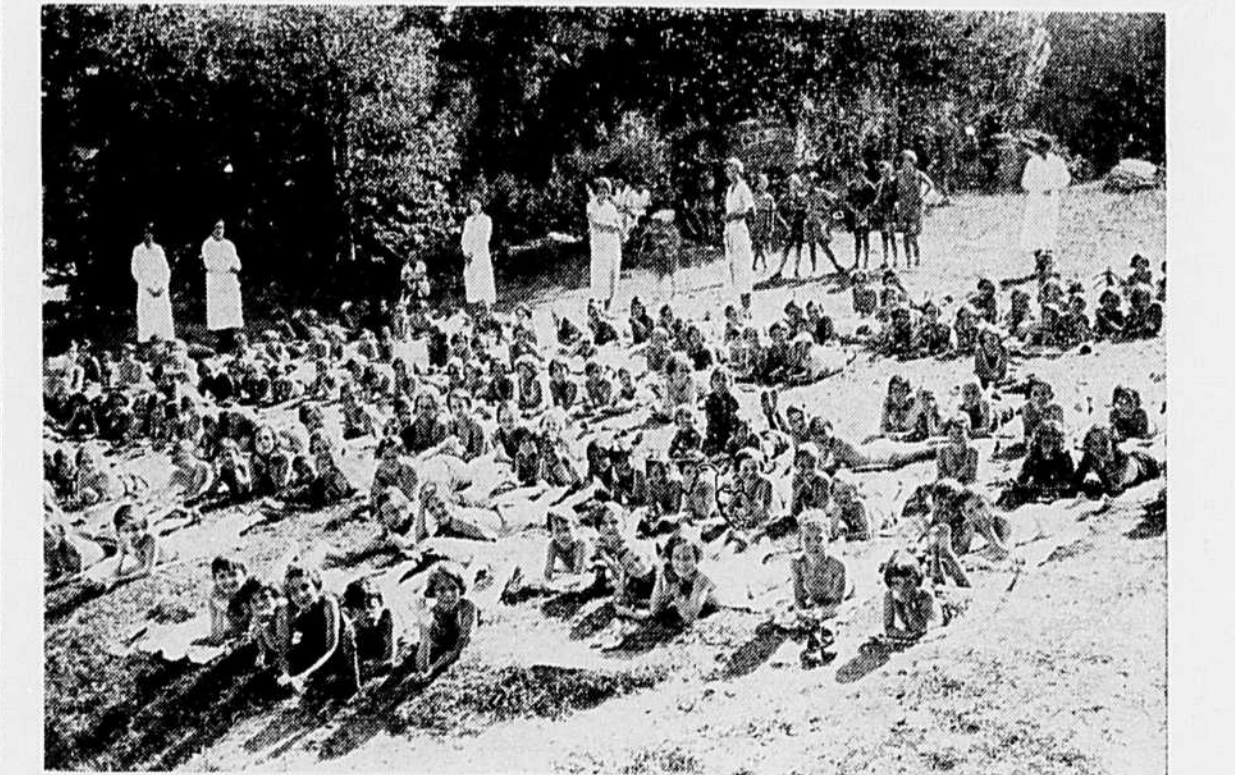
C'est une loi de charité et de fraternité de les secourir. Nous ne pouvons nous en dispenser sous peine de perdre le respect de nous-mêmes et d'entendre une autre voix, — celle de notre conscience, — nous le reprocher. On entend dire: « J'aimerais à faire la charité;

mais je ne sais où aller ni comment m'y prendre. » Ces semaines-ci, cet embarras n'aura plus de raison d'exister par personne: la Fédération fait sa campagne annuelle. Elle tend la main à tous, donne à tous l'occasion de faire sa part envers les pauvres.

L'occasion?... Mieux que ça: la possibilité de se montrer facilement généreux. C'est la seule organisation, en effet, qui permette de faire la charité... par tranches et qui ne rappelle ce devoir qu'une fois par année.

Cela vaut la peine d'être considéré. Après réflexion, le geste deviendra facile de puiser dans sa bourse la belle aumône qui assurera du pain à ceux qui manquent de tout.

La Fédération des Oeuvres de Charité canadiennes-françaises commencera sa campagne le 26 mars pour la terminer le 5 avril.



Chaque jour, surveillés par des infirmières, les petites du camp de santé de l'Institut Bruchési prennent un bain de soleil qui ne semble pas leur déplaire. Elles accumulent ainsi de la vigueur pour l'hiver prochain, saison si rigoureuse pour les pauvres. Accueillez donc aimablement l'auxiliaire de la FEDERATION DES OEUVRES DE CHARITE CANADIENNES-FRANCAISES qui nous sollicitera pour ces fillettes et des milliers d'autres indigents. Donnons généreusement du 26 mars au 5 avril.

La femme de Demain

FEUILLES INTIMES.

La fausse affranchie

La femme moderne est une évadée, une affranchie !... Du moins s'en flatte-t-elle hautement. Ce n'est pas une mince conquête que viennent de faire les Françaises, délivrées désormais de l'obligation d'obéir à leur mari et rendues capables, par le même texte de loi, d'une foule de choses qui leur étaient refusées. Et tout ceci serait très bien, si la femme ouvrait un jour, franchement, les yeux, et se rendait compte que malgré ses luttes et ses conquêtes, elle demeure une asservie, oh ! volontaire, et c'est peut-être pourquoi elle ne se révolte pas.

La femme moderne est asservie aux agents de publicité d'Hollywood, qui font la pluie et le beau temps dans tout le sexe réputé faible, et qui l'est, en effet, puisqu'il accepte tout ce qu'on lui impose.

Eclairons notre lanterne. Qu'appelaient-on, il y a une ou deux décades, une belle femme ? C'était celle qui, grande, bien prise, avait de belles formes qui suscitaient l'admiration. Regardez, pour vous en convaincre, les photos des belles de l'immédiate après-guerre.

Les actrices donnaient déjà le ton, mais on n'avait pas encore inventé la publicité à outrance d'aujourd'hui. Quand elles étaient maigres, les plus célèbres filles de Thespis se faisaient abondamment moquer. Telle cette anecdote :

« Devant la Comédie Française, un fiacre vide s'arrête. Sarah Bernhardt en sort !... »

Mais Hollywood naquit et ce fut la fin de l'indépendance. Hollywood « fabriqua » des femmes, les polit, les lamina, les teignit, leur fit pousser des cils invraisemblables, en fit des Dietrich et, à grand renfort de publicité, imposa ce type à l'univers. Femmes et jeunes filles n'eurent plus qu'un rêve : maigrir. Oh ! pouvoir devenir diaphane, être aussi mince qu'une lame de couteau, quelle joie !

Quelques-unes atteignirent le but. D'autres y laissèrent leur jeune vie, anéantissant bien des promesses. Et naturellement, la femme dégénéra. Les hommes aussi avaient mordu à l'hameçon, et les beautés photographiques faisant prime sur le marché, les moins-de-cent-livres se mariaient beaucoup plus facilement que celles qui étaient restées robustes et saines.

Des enfants naquirent de ces unions. De pauvres petits tout malins, tout chétifs, qui arrivaient à grand-peine à surmonter les difficultés de la première année. Leur pauvre petite mère, affaiblie par ses régimes de famine, ne pouvait songer à les nourrir. Pour en prendre soin, il lui fallait de l'aide, et pour un oui, pour un non, mère et enfant étaient malades. Combien de pauvres petits, qui auraient pu vivre, moururent ainsi ?

Mais les médecins veillaient. Les médecins et les gouvernants. Les statistiques de la mortalité infantile, malgré les progrès de l'hygiène, demeuraient effrayantes, et les médecins se rendirent compte que les fils des jolies petites femmes mangeuses de salade et buveuses d'eau claire étaient promis à une dégénérescence complète. Il fallait réagir. On a tenté de le faire. Mae West a été un grand pas vers le renouveau, vers la santé. On a tenté de faire comprendre à la femme que ce ne sont pas les régimes meurtriers, mais bien la culture physique, aussi louable que l'autre est blâmable, qui viendrait à bout de l'embonpoint menaçant. On n'a pas encore tout à fait réussi. Espérons qu'Hollywood s'en mêlera. Il n'y a que lui pour faire remporter à la raison une éclatante victoire.

La raison... Elle a donc toujours été l'ennemie de la femme moderne ?... C'est à le croire. Autant que ses aïeules, qui passaient pour faibles, la femme d'aujourd'hui est influençable. Mais elle ne veut pas l'admettre. Et c'est bien ce qui prouve qu'elle est une fausse affranchie... Espérons en celle de demain !...

Claire CHAMPAGNE.

A Lourdes

Le 11 février 1858 est la date la plus marquante dans l'histoire de Lourdes, puisque c'est ce jour-là que la bergère Bernadette Soubirous reçut la visite de la vierge Marie, visite qui consacra la renommée de Lourdes comme centre de pèlerinage.

Le 90^e anniversaire de cet événement si considérable, non seulement pour Lourdes, mais pour des millions de catholiques, a été célébré en février selon le rite, et avec le cérémonial désirable.

Du XI^e au XVII^e siècle, Lourdes fut une cité fortifiée, (l'ancien château existe toujours, transformé en musée pyrénéen) et le théâtre de nombreux combats. Cependant, sa renommée ne s'étendait pas au-delà de la région.

On peut lire dans le guide : « En février 1858, Lourdes acquit une renommée mondiale, en une nuit où la Vierge Marie apparut dans la grotte de Massabielle et déclara : "Je suis l'Immaculée Conception", à une jeune bergère Bernadette Soubirous, fille d'un meunier de Lourdes. Elle avait 14 ans au moment des apparitions, et elle mourut en 1879 dans un couvent de Neurs ».

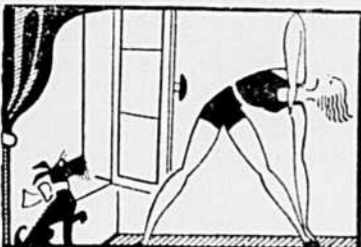
« En 1862, après un examen approfondi des phénomènes et des nombreuses sources qui furent reconnus d'une essence surnaturelle par les autorités du diocèse, le culte de Notre-Dame de Lourdes fut autorisé. Le 11 février fut déclaré son jour de fête et fut observé avec le cérémonial liturgique ».

Ces apparitions ont fait que Lourdes est devenu une ville moderne qui, chaque année, reçoit un million de pèlerins et de visiteurs. La population permanente ne dépasse guère 8,000 habitants mais, pendant les pèlerinages, particulièrement en août, la population flottante atteint 100,000. Lourdes est alors transformée en une ville étrange, colorée et cosmopolite, où les évêques américains côtoient les Pères missionnaires du Zanzibar, où les pêcheurs bretons prient à côté de paysans italiens ou tchéco-slovaques. Lourdes est peut-être la seule ville européenne où un hôtel annonce "Ici on parle Irlandais".

Depuis 1858, Lourdes a reçu de nombreux visiteurs de marque dont pas mal d'entre eux, notons-le en passant, n'étaient pas catholiques. Par exemple, le roi Edouard VII et son petit-fils, alors qu'il était encore Prince de Galles; le roi Oscar II de Suède, qui visita Pau où la famille de Bernadette avait résidé; Emile Zola, l'écrivain, y vint pour recueillir les éléments de son roman Lourdes.

Alors qu'il était évêque, celui qui devait devenir le pape Pie X, se rendit à Lourdes quelques années avant la guerre. Le roi Léopold de Belgique et l'archiduc Otto, prétendant du trône d'Autriche, figurent également parmi les visiteurs de la grotte miraculeuse.

Mes exercices



Troisième leçon

Vous avez vu déjà la plupart des mouvements préparatoires; et vous les connaissez parfaitement. En voici un qui est fort utile et qui fait un bien énorme, car il entretient la souplesse des muscles du cou; le port de la tête ne peut qu'y gagner en maintien et en équilibre, et je suis persuadée que vous allez vous mettre au travail dès aujourd'hui.

Prenez la position initiale, c'est-à-dire, comme toujours, la station droite, mais sans raideur. Tournez ensuite la



tête le plus possible vers la droite (1), puis vers la gauche, lentement, pacifiquement, sans heurts ni secousses. Puis faites des inclinaisons de tête en avant, en arrière (2), enfin, penchez-la latéralement à gauche et à droite (3), l'oreille reposant sur l'épaule.

Je vous mets en garde, pour cet exercice qui paraît fort simple, contre la tendance que l'on a à bouger les épaules, et parfois même, toute la partie haute du corps.

Ce mouvement, pour être profitable, ne peut être fait que si tout le corps est parfaitement immobile, la tête et le cou seuls devant fonctionner.

Bien entendu, tous les exercices que vous avez appris les semaines précédentes doivent précéder ceux que je vous donne, car ainsi, peu à peu, et sans même que vous vous en doutiez, vous arriverez à faire votre leçon complète d'éducation physique.

ANNE-MARIE.

Un ensemble pratique

À côté des broderies, des applications de tissu de teinte contrastante dont l'effet est naturellement assez original, la Haute Couture utilise aussi dans ses nouvelles collections, des garnitures plus discrètes. Nervures, gansés et bouillonnés par exemple, sont employés par elle avec beaucoup d'à-propos car ces travaux, tout en apportant de l'intérêt à un modèle, contribuent bien souvent à en souligner la coupe.

Dans certains cas notamment, les gansés, disposés en éventail sur les côtés d'une robe, à la taille, permettent de mouler étroitement la courbe des hanches et du buste.

On les place aussi volontiers sur les épaules où ils peuvent résorber la légère ampleur d'un corsage. Un de nos modèles, en gros crêpe bleu vitrail, nous montre justement un travail de ce genre disposé dans le haut d'un corsage.

Sur une autre création, en crêpe noir, nous apercevons un très joli travail coulé dans le haut des manches. Ce travail dessine plusieurs motifs arrondis prenant la courbe de l'épaule. Notons que cette élégante toilette, à encolure plate et montante, est très sobre par ailleurs, car il est à remarquer que lorsque les manches sont garnies, le reste ne l'est point ou inversement; notre premier modèle montrant, en effet, le contraire.

Toujours dans le domaine des robes d'après-midi, signalons que l'on voit encore pas mal d'effets ajourés ou transparents dans le haut du corsage. La mousseline, l'organdi de soie, le tulle, servent alors de fond sur lequel se détachent gracieusement les motifs découpés dans le tissu plus épais de la robe.

Autre idée charmante que nous vaut aussi une robe de printemps est celle offerte par un gilet d'organdi blanc brodé de fleurs des champs aux teintes vives, et volé par de la mousseline de soie noire; le reste du modèle étant fait de crêpe noir.



LA BONNE MENAGÈRE

Ayez de l'imagination, Mesdames !

Apportez dans la direction de votre maison toute l'imagination, tout l'esprit d'entreprise, toute la fantaisie de votre goût pourvu que vous restiez dans les limites de la raison... et de nouvelles. Vous le préférez froid, gardez votre budget. Que dis-je, votre budget se trouvera bien de votre initiative, car celle-ci découvrira d'abord des « trucs » pour réduire vos dépenses, en jini en jarae pour tomates ou persil par vous-mêmes bien des mes de terre, en pavé de viande, et choses que vous auriez pu acheter ou croquerelles...

Si vous faites la moue devant les légumes variés qui vous semblent inutilisables; un peu de chou-fleur en sauce blanche, un rien de lentilles sautées, quelques légumes du pot-au-feu, une cuillerée d'épinards, l'imagination sourit, réunit tous ces humides délaissés, en fait un potage pas de grands avantages matériels. Ne vous étonnez pas : « L'eau jolle qui des-cuillerée de tapioca, une liaison le tend des sommets fait bien tourner dans la plaine les bonnes grosses roues des honnêtes moulins », dit un auteur qui est une femme aussi enjouée que pratique.

Ainsi ne laissez pas votre belle imagination à la porte de la cuisine; qu'elle y entre et vous verrez comme elle débrouillera vos préoccupations de menus et d'économie. Si vous la méprisez, vous aurez la spécialité du régime ennuyeux, soit que d'après un tableau méthodiquement dressé d'avance, vous fassiez repêcher à jour fixe dans un ordre immuable la même série d'aliments, soit que certains mets reparassent impitoyablement sur la table, sans avoir subi l'ombre d'un changement.

Si vous l'accueillez, vous varierez facilement vos menus; vous rechercherez l'imprévu, vous plâtrerez à renouveler par des combinaisons savantes les reliefs d'un repas afin de stimuler l'appétit des convives. Or, vous voilà évitant le garde-manger; les moindres restes que votre économie empêcha de rejeter attendent leur emploi. Qu'en ferez-vous. Il en est d'importants, comme la fin d'un gigot rôti ou d'un faux filet; il en est de très minimes; quelques légumes divers, un peu de poissons, quelques bouchées de gâteau de riz; un verre de lait, un rien de macaroni gratiné.

Remplacer ces débris tels que sur la table n'aurait rien de séduisant, et pourtant la ménagère paresseuse d'esprit le fera. Si elle écoute l'imagination bonne inspiratrice, elle constituera tout un nouveau repas avec ces résidus du précédent. Le gigot, à l'os dénudé, aux rougeurs ternies à l'encre, un verre de lait, un rien de macaroni gratiné.

Replacer ces débris tels que sur la table n'aurait rien de séduisant, et pourtant la ménagère paresseuse d'esprit le fera. Si elle écoute l'imagination bonne inspiratrice, elle constituera tout un nouveau repas avec ces résidus du précédent. Le gigot, à l'os dénudé, aux rougeurs ternies à l'encre, un verre de lait, un rien de macaroni gratiné.

ple, un diais, un galon qui cache les parties fatiguées; des bouts de tissu, de broderie de dentelle, de ruban sont utilisés par une imagination coquette et des doigts habiles, soit pour les vêtements, soit pour les chapeaux.

Enfin promenez votre imagination dans toute la maison; inspectez avec elle votre mobilier, vos bibelots et créez de nouveaux arrangements, des embellissements qui rendront votre foyer plus doux, plus séduisant: coussins, petits tapis, encadrements, peintures, tentures, procédés d'entretien ont de quoi occuper votre esprit inventif. Comment utiliserez-vous ce carré de guttaperche, ce morceau de velours, cette toile peinte, ce petit métrage de toile de Jouy, ce reste de moquette, cette bande de velours, de laine, ce reps ? Comment rajouter ce fauteuil branlant, ce pouf antique, cette banquettes fanées ?

Voilà de quoi faire travailler votre imagination; elle ne peut rester oisive dans un ménage et ne veut pas que vous ayez le temps de vous ennuyer. Mais il ne suffit pas de rêver à des modifications, à des embellissements, à trouver des idées, des combinaisons, il faut les réaliser avec un sage esprit d'entreprise; c'est-à-dire repoussant toute présomption qui croit réussir du premier coup et qui admire tout ce qu'elle fait, vous défendant contre la timidité, la crainte, la défiance de soi qui empêchent d'aller de l'avant. Si vous échouez dans un premier essai, vous ferez mieux au second.

Soyez de ces maîtresses de maison entreprenantes, actives, prêtes à tout, qu'aucune tâche nouvelle n'effraie. Mais tout en envisageant d'avance les difficultés que vous vous proposez d'entreprendre, soyez résolue à accepter toute peine, à ne reculer devant aucun effort très dur, aucun travail trop long ou trop ingrat pour rendre votre maison plus agréable et multiplier, grâce à votre adresse, les ressources de votre budget.

COLOMET-SUE.

Pour correspondre

Afin de faciliter les échanges de correspondance entre Canadiens et Français, le journal de propagande canadienne en France *Canada-Journal*, dont le premier numéro paraîtra le 15 mars, publiera une rubrique spécialement réservée aux demandes de correspondants.

L'insertion d'une demande de correspondance dans cette rubrique sera gratuite pour les abonnés.

Canada-Journal paraîtra une fois par mois. Les abonnements sont reçus par M. Job de Roiméc, Directeur de *Canada-Journal*, 2, rue de la Paix, à Laval, département de la Mayenne, France.

Pour l'après-midi

Voici, en effet, un costume gracieux et seyant à souhait qui nous rendra de grands services en mille occasions. S'agit-il, d'un modèle destiné au voyage, à la Floride ou à quelque autre villégiature ou bien réservé tout simplement au sport et à la note motivaire ? Dans tous ces cas, la création dessinée ici sera parfaite, et il suffira de choisir un lainage plus ou moins clair pour lui donner le caractère qui convient à chacune de ces circonstances.

On fait des étoffes charmantes et très variées maintenant parmi lesquelles il est facile de découvrir le tissu rêvé. Pour un modèle de ce genre, nous conseillons d'adopter soit une bure unie à diagonale, soit un lainage moucheté genre tweed, mais dans un effet assez doux, c'est-à-dire avec un mélange de coloris très fondus dans le tissage.

La jupe est fort nette, toute droite et sans ampleur; n'oublions pas qu'elle doit être assez courte comme le veut la mode. Elle est complétée par une petite jaquette boutonnée devant et ornée de découpures simples. Ces deux pièces formeront plus tard les plus ravissants des tailleurs fantaisie et si l'on séjourne même dans une contrée plus chaude, on pourra porter, dès à présent, celui-ci sans manteau.

Ce vêtement nous montre une forme vague qui a beaucoup d'allure, d'autant plus que les manches sont prises dans la coupe même du vêtement; elles ne gêneront donc nullement aux emmanchures malgré la petite jaquette.

Un grand col de lynx garnit l'encolure lui donnant ainsi une allure élégante et confortable; rien n'empêchera d'ailleurs de la supprimer une peu plus tard, lorsqu'il fera plus chaud, car cet ensemble pourra encore se porter en été, en remplaçant la jaquette par une blouse légère. Plusieurs combinaisons sont, en effet, possibles avec un mo-



PETITS FILMS.

Mon âme en gris

Hier le soir était beau, trop beau, avec ses étoiles roulant des petits corps nus sur le gazon bleu d'un ciel pur et de pureté.

Aujourd'hui c'est la tempête. Tout est gris, trop blanc; tout est gris, trop blanc. Les rues se perdent dans un horizon tombé, et les arbres sans feuilles accrochent des araignées, souples dans la giboulée qui cingle, des mille-pattes sur la ouate étirée de l'azur. Aux mêmes endroits au d'après-midi, je suis les rayons de lune collant de l'or à tous les feuillages.

Tout est blanc, trop blanc. Sur le fond clair de la nappe déroulée par le vent, les hommes vont, viennent, indifférent peut compter dans son L'effet est drôle: des mouches dans un bol de lait, des taches sur un papier immaculé. Quels pantins nous sommes, laissant sur la chaussée une trace, des empreintes qui seront demain lavées par le soleil.

Mon regard cherche à percer le rideau de tulle qui flotte, et j'arrive à découvrir deux clochers d'église. Deux charmes géantes, traçant leur voie, vers l'infini. Ici un gratte-ciel à peine visible rend l'illusion d'un fromage à demi rongé; là un panneau lumineux continue à crever, et ses lettres, violettes et rouges, endeuillent la neige tombante.

Un orme centenaire laisse pendre au milieu de la rue ses longues et branches lisses; la bourrasque les agite et des trams passent plus vite, sous le fouet suspendu qui les apeure.

C'est l'heure du pauvre, ou si vous préférez: l'heure du travail. Par cent-

Sainte Appolline, patronne des arracheurs de dents

Un curieux pèlerinage a lieu chaque année, au village de la Gaude, près de Nice, le deuxième dimanche de février. De très nombreux dentistes, venus de toutes les villes de la Riviera s'y réunissent pour demander à leur sainte "une plus grande compétence pour arracher les dents et les plomber". Sachons tout d'abord que sainte Appolline, patronne des dentistes, et qui est supposée guérir les maux de dents, a son tombeau à la Gaude. Ce tombeau a été construit par les dentistes de France, dans l'église du village.

Sainte Appolline était une diaconesse d'Alexandrie, vers 250, fut torturée jusqu'à la mort. Ses bourreaux lui brisèrent les dents avec des tenailles, et toutes les statues de sainte Appolline, dont celle de la Gaude, la montrent, tenant dans sa main l'instrument de son supplice.

Une messe est dite le matin, l'après-midi est consacré aux réjouissances et à une visite au château que l'on croit avoir été construit au temps des Templiers. La fête se termine par un banquet où l'on boit le bon vin de Provence récolté tout près de là...

Une lémousine passe en trombe, avec son dos encoigné de bossue. Dans la vitre indécrite, une lorette se pend au cou de son homme. Une lumière verte arrête le bolide de volupté marchande, et le chauffeur indifférent peut compter dans son miroir les cent gueux qui attendent leur soupe à Bruchési.

J'écris machinalement sur une table d'onix à quinze sous, et près de moi deux jeunes filles causent. L'entends une voix qui chante: « Mon nouveau patron m'a promis à découvrir deux clochers d'église. Un renard ». La compagne, qui sans doute a fait la guerre des tranchées, répond: « Tu seras la poule que le renard aura prise ». Petit exemple de la mentalité au coeur du faubourg...

Un rayon de soleil intérieur m'enchante. C'est le cordon-bleu, élégant la femme rousse aux yeux verts, et moulée dans son costume de crêpe-de-chine. Un collet empesé lui chatouille une nuque adorable; le petit tablier remplace le corset démodé, et juste sur les seins des petites poches ! Jamais je n'oserai demander si dans ces secrets vont les pourboires.

Je termine ce griffonnage, sinon je devrai l'inituler: « Mon âme en rose ».

GABADADI.

- MEUBLES
- TAPIS
- PRELARTS à réduction

JUSQU'À 15 MOIS POUR PAYER

LES ENCHÈRES Baillargeon 437 ONTARIO EST MONTREAL

Autour et alentour

Montréal sous la glace

Les mots manquent pour décrire l'état de la voirie de Montréal en cette fin d'hiver. Je ne me souviens pas d'avoir rien vu de pareil. C'est à faire gonfler d'orgueil, par comparaison, les Iroquois de Caughnawaga.

L'autre jour, je me dirigeais vers l'Est, en auto, dans la rue Sherbrooke. A la rue Saint-Laurent, au signal vert, je voulus tourner à droite pour descendre la pente vers le Sud.

Je n'y parvins qu'avec difficulté. L'ornière de glace me dirigeait malgré moi toujours plus à l'Est.

Un soir de la semaine dernière, encore dans la rue Sherbrooke, à l'ouest de la rue Saint-Denis, je voulus stopper chez un médecin. Pas moyen! Deux hautes rampes de glace me contraignirent à poursuivre ma route, à dépasser la rue Saint-Denis, à faire demi-tour plus loin au beau milieu de la rue (cela en contravention avec le règlement — mais que voulez-vous!), et à revenir, après cette inutile promenade, à la hauteur du domicile de mon médecin.

Parlez-vous latin-grec ?

A la rue Saint-Urbain, au carrefour de l'avenue des Pins, c'est tous les jours, à chaque changement de signal, un embouteillage incroyable. Si vous vous dirigez vers le Nord dans la rue Saint-Urbain et que le hasard de la signalisation vous force à stopper, il faut savoir le latin-grec et quelques vocables bien canadiens pour se remettre en marche en tournant vers l'Ouest.

Pour contourner ce cap des Tempêtes montréalaises, où l'on risque toujours de se trouver prisonnier derrière un camion encaissé dans les glaces, j'ai imaginé de prendre la première rue à droite avant d'arriver à l'avenue des Pins, puis la première à gauche, pour retomber dans l'avenue. On ne s'épargne pas les fondrières, mais on risque moins d'être immobilisé pour la nuit.

Visa le noir, tua le blanc

Un jour de la semaine dernière, je gagnais la rue Laçachetière vers l'Est. A un carrefour, une auto montait vers le Nord. Je fus contraint de ralentir pour la laisser péniblement grimper, puis je voulus franchir les ravinis pour continuer ma route vers l'Est.

En franchissant, je me trouvais, je ne sais trop comment, à glisser à angle droit et à retomber dans les ornières Nord-Sud — ce qui me contraignit à descendre la pente à reculons jusqu'à la rue Craig.

A remarquer que je suis muni de chaînes depuis plusieurs semaines... Et à noter, de plus, que je ne raconte que quelques incidents parmi plusieurs.

Dehors les incapables

Les Topaze de l'Hôtel de Ville se disent à court de fonds. On pourrait d'abord leur demander: « Où est passé l'argent ? »

Et deuxièmement, on ne nous fera pas croire que, même dans la plus noire pénurie, on ne peut pas trouver les quelques milliers de dollars nécessaires au dégelage ou au moins des carrefours les plus dangereux ou les plus impraticables.

C'est le strict minimum que l'on puisse demander aux administrateurs même les plus incapables.

Les avaries subies par les automobilistes de Montréal, cet hiver, doivent se chiffrer dans les milliers de dollars — sans compter les secousses qui ébranlent toute la carrosserie, et qui affaiblissent la voiture par la perte des boulons et le relâchement des soudures et des raccords de toute sorte.

Et sans parler, non plus, du risque constant que fait courir aux piétons l'impossibilité où se trouve le plus prudent chauffeur d'être en tout temps maître de sa voiture.

La ville de Montréal est manifestement administrée par des incapables. Dehors les incapables!

M. Drouin, victime d'un "racket"

M. Oscar Drouin, ancien ministre des Terres et Forêts dans le gouvernement d'Union nationale, est un homme bien déabusé.

Il a été fidèle, lui. Fidèle jusqu'au renoncement. Fidèle, oserait-on dire, jusqu'à la jobardise.

Il s'aperçoit, à présent, qu'il a été dupe de ses alliés politiques. Tandis qu'il se consacrait à une idée, d'autres s'attachaient à la substance.

Et l'histoire se répète: l'idée « nationale » s'est changée en fois de plus en un racket au profit des plus débrouillards.

Un haut-le-coeur ? Il y a de quoi !

Dans l'Ere nouvelle, l'ancien ministre raconte ses désillusions. Il le fait sans amertume, avec un détachement qui l'honore.

Avec détachement, mais non sans un léger haut-le-coeur. « Aujourd'hui », dit-il, « je suis à me demander si ce ne sont pas, après tout, ces politiciens qui devraient avoir le mépris le plus profond pour eux. »

Eux, ce sont les « grands patriotes » de sa génération; eux, les « grands pourfendeurs de païens et de trusards » qui pendant quinze ans ont clamé sur tous les treizeaux « le besoin d'un parti national » qui briserait « les chaînes de l'esclavage politique ».

Les métamorphoses d'un "économiste éminent"

A présent qu'une coalition « nationale » est au pouvoir, que voyons-nous ? Nous voyons, par exemple, ceci que nous montre M. Drouin:

Un expert, à réputation d'économiste éminent, déplorait depuis de longues années la politiciannerie, la vouant aux gémonies, animé d'un zèle réel pour le bien public.

Le gouvernement l'a pris comme un de ses principaux conseillers. Depuis ce temps, il a tout oublié. Que dis-je, oublié ? Il a fait plus que cela; il veut aussi que les autres oublient. Et pour ce, il s'est servi de son influence auprès d'un certain groupe de Montréal qui publie une revue mensuelle. Lui qui ne jurait que par le Dr Hamel et sa politique de nationalisation des pouvoirs d'eau, il intriquait dernièrement pour demander à un autre de nos amis qui cherche également un prétexte pour entrer dans la catégorie des « ex-grands patriotes » d'écrire un article officiel contre la nationalisation.

Il fallut qu'Hamel, Chaloult et d'autres interviennent. Le « grand patriote » converti qui devait signer l'article de son nom, promit de ne rien faire. Mais quelques jours après, cet article paraissait

Les contes publics



— Il était une fois un grand méchant loup, « à base » de noirceur et d'impureté...

dans la revue, signé par un nommé Angers, et celui-ci était nommé immédiatement par le gouvernement professeur à l'école des Hautes Etudes à Montréal.

M. Drouin est bien cruel pour le public de parler avec autant de mystère de son « expert à réputation d'économiste éminent... » Il nous fait languir.

Qui donc peut bien être cet « économiste éminent » — éminent de réputation du moins — qui fut naguère partisan de l'étatisation de l'énergie électrique, et qui exerce de l'influence sur certaine revue mensuelle de Montréal ? Quelle peut bien être cette revue où écrivent des économistes ? Et qui donc peut bien être le personnage ayant toute les qualités dont parle M. Drouin, et qui, de surcroît, désigne en sous-main les professeurs de l'École des Hautes Etudes de Montréal ?

Se peut-il que son nom commence par un M... ? M. Drouin a la parole — ou la plume, au choix.

Le chômage mène à tout...

Les chômeurs abonnés à la Gazette Officielle de Québec ont été réconfortés d'apprendre la formation d'une nouvelle société anonyme sous le nom de: « René Labelle & Cie, Limitée. »

La nouvelle maison fera le commerce des appareils et accessoires électriques, ainsi que de « toute autre marchandise se rattachant de près ou de loin à ce commerce ».

Où l'on voit que le chômage mène à tout, à condition d'en sortir.

Le généreux Valdombre veut se battre

Dans le dernier paru de ses stimulants Pamphlets, Valdombre fait les réflexions suivantes:

Une parole de M. Eden: « Si nous n'avons pas l'intention de chercher à faire de tous les Etats d'Europe des démocraties, les autres ne doivent pas chercher à rendre tous les Etats fascistes ou communistes. »

Parole de M. Roosevelt: « Il n'est pas nécessaire de devenir tout parce qu'un dixième de l'humanité l'est devenu. »

On pourrait se demander après cela pourquoi la démocratie tolère chez elle des fascistes et des communistes qui vomissent à pleine bouche contre elle.

« Par amour de la liberté », m'a répondu un démocrate. Si ce n'est pas la forger sa propre peine, je ne comprends plus le sens des mots.

Superficiellement, Valdombre paraît avoir raison. Les hommes d'une grande vigueur physique, comme lui, et de tempérament sanguin et généreux par surcroît, sont enclins à renverser l'obstacle dans l'ordre abstrait comme ils le feraient dans l'ordre concret. C'est-à-dire qu'ils opposeraient la force à la force.

Valdombre estime que les démocrates, menacés dans leur liberté par les communistes et les fascistes, devraient user d'intolérance contre leurs adversaires. Il n'oublie qu'une chose: c'est qu'en agissant ainsi, ils renverseraient leurs propres principes et se conduiraient exactement comme des communistes ou des fascistes. Ce ne serait vraiment pas la peine de se dire démocrate...

Deuxièmement, il se trouve que les vrais démocrates ont assez confiance en l'homme — en son intelligence et en sa dignité — pour croire que, laissé libre de choisir, il ne choisira jamais le communisme ou le fascisme. De sorte que la démocratie n'a rien à craindre de ceux qui « vomissent à pleine bouche contre elle », à condition que l'Etat maintienne l'ordre dans la rue et confine les violences des communistes et des fascistes à l'expression verbale.

C'est la politique de la vieille Angleterre, et elle s'en trouve fort bien.

"We worship God..."

Une réclame pour Demain a paru en français dans le Star de Montréal. Le lendemain, un lecteur anonyme de ce journal nous adressait une découpe de notre réclame, avec ces mots en travers:

What's this? A Fascist paper! It's not padlocked. The English Canadians want no part of Italy, Mussolini or the Vatican. We worship God, not Castles.

Cet anglais puéril, traduit en français, veut dire: « Qu'est ceci ? Un journal fasciste ? Il n'est pas cadenassé. Les Anglo-Canadiens ne veulent ni de l'Italie, ni de Mussolini, ni du Vatican. Nous adorons Dieu, non pas des châteaux. »

Voilà où nous en sommes dans notre province ! Il ne peut plus naître un hebdomadaire français que des Canadiens anglais le soupçonnent d'être fasciste — sans compter que les Canadiens français se demandent de leur côté si le même hebdomadaire n'est pas communiste.

Fasciste ! Communiste ! Quand va-t-on se résoudre à ficher la paix aux honnêtes gens avec ces deux cauchemars ? Nous sommes quelques millions dans cette province qui en avons plein les oreilles de ces deux scies. Il n'y a plus moyen de dire un mot ou d'écrire une ligne sans risquer de se voir coler l'une ou l'autre des ces deux épithètes à la mode — à la mode de l'« autre côté ».

Deux mots passe-partout

Il y a certes une poignée de communistes et une poignée de fascistes à Montréal et dans la province de Québec. Même réunis, ils ne représentent encore qu'une quantité extrêmement négligeable de fanatiques, et ce n'est pas leur faire injure que d'appeler les uns et les autres par leur nom, d'autant plus qu'ils s'en font gloire.

Mais de grâce, qu'on n'aille pas à tort et à travers accuser de communisme quiconque aspire à élever les cadres sociaux par en bas, ni de fascisme les malheureux « économistes » qui rêvent seulement de ramener notre vie sociale au « bon vieux temps » des souliers de boue et de la couenne de lard.

A force d'employer certains mots à contre-sens, ils finissent par perdre toute signification.

La politique extérieure de la Grande-Bretagne

(Suite de la première page)

mée en termes sensiblement équivalents à ceux-ci:

1) Une attaque contre l'un de nous est une attaque contre nous tous; notre force est commune pour résister à tous ceux qui auraient recours à la guerre.

2) Notre but n'est pas d'imposer aux autres notre manière de voir, mais de nous assurer que les autres ne nous imposeront pas la leur; non pas de maintenir le statu quo, mais de nous assurer que ce n'est pas par la guerre qu'on cherchera à le modifier au seul profit des victorieux; non pas de fermer les empires les uns contre les autres, mais de nous assurer que d'autres ne nous fermeront pas par des conquêtes des territoires jusqu'ici ouverts.

3) En cas de mécontentement, ou de dispute, nous sommes prêts, soit à accepter le jugement ou le règlement pacifique d'un tiers parti, soit à attendre l'opération d'un changement pacifique.

4) Le groupe créera et développera des organes actifs et agissants pour l'établissement, la discussion et l'éclaircissement des mécontentements, ainsi que des institutions promotrices de changements pacifiques.

5) La protection de cette règle pacifique fondée sur la résistance commune à la violence est acquise à tous ceux qui sont prêts à se soumettre au code ci-dessus, quelle que soit la forme de leur gouvernement. Ce n'est pas la politique intérieure d'un pays, mais sa politique extérieure qui détermine s'il est propre à faire partie de cette association.

Questions posées aux critiques.

Il y a évidemment beaucoup de risques et beaucoup d'obstacles. Si l'on en tient compte, il faut les comparer aux risques de la situation actuelle. Prenons l'objection usuelle: « Une pareille combinaison diviserait l'Europe en deux groupes rivaux ». Quelle est donc la situation actuelle? Nous disons: En raison du fait que le sol français doit demeurer inviolable pour notre sécurité, nous sommes aux côtés de la France, sa politique doit-elle être provocante. C'est la vieille méthode des alliances rivales. La modification suggérée permet de dire: Notre politique est liée non pas à la défense de tel ou tel allié, mais à la défense d'un principe: la paix. Comme à Locarno, nous sommes prêts à défendre l'Allemagne contre la violence de la part de la Russie, de même que nous défendrons la Russie contre la violence éventuelle de l'Allemagne. Des deux positions, laquelle prend parti de manière plus provocante, plus « partiisante »? Celle dans laquelle les Etats fascistes sont invités à entrer sur un pied d'égalité, ou celle des alliances à l'ancienne mode comme l'alliance avec la France dans le but de maintenir la prépondérance de puissance.

Il y a plus d'un siècle, les Etats-Unis, alors faibles, un peu méprisés, voyaient leur expérience démocratique menacée par le groupe autoritaire de l'époque, la Sainte Alliance des vieilles et puissantes monarchies européennes, qui proposaient d'aider l'Espagne à reconquérir ses colonies révoltées et à vaincre le républicanisme nouveau de l'Amérique espagnole. Les Etats-Unis déclarèrent: « Attaquez une république américaine quelconque, et vous nous attaquez ». Cela suffit.

A la question: « La guerre eût-elle pu être évitée », Lloyd George, avec d'autres hommes d'Etat et des historiens très qualifiés, a pu répondre: « Oui, si l'Allemagne avait su d'avance qu'en suivant la ligne de conduite qu'elle suivait, elle en arriverait à liguer contre elle toutes les Puissances qu'elle dut affronter par la suite ».

Les Anglais, lorsqu'ils sont « mis au pied du mur », devant un cas d'extrême urgence, savent en général y faire face avec courage, efficacité et persévérance. Mais ils détestent s'engager à l'avance en vue d'une action dans un cas hypothétique. C'est même une chose dont ils sont assez fiers et dont ils aiment à se vanter. Pourtant, sans cette « qualité », la grande guerre pouvait être évitée, cette guerre que nous savons bien à présent, au fond de notre cœur, avoir été futile, dénuée de résultats dans un parlait tant-sécurité permanente, fin du militarisme allemand, paix du monde, sauvetage de la démocratie...

La puissance et le courage.

La grande puissance n'implique pas nécessairement la bonne défense. Les plus puissantes espèces animales de la création sont à présent éteintes. La grande puissance en elle-même, ne prévient pas la guerre: la Grande-Bretagne avait, lors de la dernière guerre, plus de force de son côté qu'elle n'en aura jamais.

Norman ANGELL.

La Bourse noire

	Ouv.	Ferm.
Rioux, Lavertu & Cie	.05	.00
Branlibranlette	1.43	1.28
Lacoste Municipal Holding	.17	.59
Big Apple	3.42	3.45
Mitchbitch	1.13	1.17
Barrette-Lagravelle	.69	.69

TUYAUX STRICTEMENT RESERVES A NOS ABONNES.

— Les Huiles glissent, les Mines sont rébarbatives, Branlibranlette chambranle et Big Apple ne derouge pas.

— Rioux-Lavertu est en compote. On raconte à son sujet des histoires sucrées. Mais ne vous en faites pas pour le diabète. Le Ciel est toujours avec ceux qui osent. Achetez tout ce que vous pouvez. Si vous ne pouvez payer comptant, empruntez. Et la paix soit avec vous, très chers frères et chères belles-soeurs.

— Nous avons « mélangé » nos tuyaux la semaine dernière. Il est vrai que Barrette-Lagravelle se porte mal. Mais il n'a pas la pierre concassée. Il a seulement la cheville ouvrière, la tête d'autruche dans le sable, un peu de « grattelle de barbier » et un commencement de Calvétie. C'est tout à fait l'article pour les veuves.

— Vous n'êtes pas obligés d'acheter les obligations de la Province. Vous avez seulement l'obligation de payer les intérêts et d'amortir le principal. Faites à votre goût et ne venez pas nous acheter si votre belle-mère vous eng... Après tout, vous êtes majeurs et libres citoyens de notre libre province.

— Mitchbitch n'en regagne pas et Labelle-Bombe est ben tranquille. Il doit se brasser quelque chose. Par prudence, gardez vos pieds dans vos chaussettes. Vive le bas de laine de nos pères!

— Le Palais de Glace, Inc., est bien bas. Il est même plus bas que ses promoteurs. Mais ne vous y fiez pas. Les habiles sont ceux qui font leur provision pour l'hiver prochain. On fera mieux et plus grand — « bigger and better » — et il y aura des glaçons à sucer pour tout le monde.

— Lacoste Municipal Holding tient bon, en attendant de tenir mieux. Mais le président Lacoste, retour de Floride, pays des cocotiers, n'a pas le coco plus sympathique qu'avant. Défiiez-vous. Ça pourrait tourner à la noix de coco.

LE PANIER DE TOPAZE

Mal vu par qui ?

Après la tête de Me Charles Laurendeau, ci-devant conseiller juridique de la municipalité de Montréal, le couple Raynault-Jeanotte convoite maintenant celle de l'avocat en chef, Me Guillaume Saint-Pierre. Celui-ci ne pilotera pas le bill de Montréal à Québec parce que M. Duplessis ne l'encaisse pas. Il est trop libéral. On lui a trouvé un intérim, Me J.-C. Martineau, dont la foi en l'Union nationale n'a d'égale en fermeté que celle du chaste Devoir.

Voilà qui diffame proprement MM. Duplessis et Saint-Pierre. L'an dernier, le premier s'est bien défendu d'en avoir contre l'avocat en chef. Ses rosses déobliques visaient Me Laurendeau, ainsi qu'il s'est empressé de le dire à Me Saint-Pierre, à l'épilogue du débat.

Le héraut muet

M. Louis Lacoste, chef du blème Office d'Initiative économique, gagne-t-il son sel? Ses patrons du conseil municipal en doutent, surtout depuis qu'ils ont appris que le héraut d'od de notre prospérité (!) sert deux maîtres: la municipalité et un consortium intéressé à l'institution d'un « centre civique ». L'Administration vient de mettre messire Lacoste en demeure d'avoir à rendre compte illico des deniers qu'elle lui a confiés. Jusqu'à plus ample informé, le chef de l'Office pourra s'en tirer commodément. De vol point, assurément; mais de gaspillage? On vaudra savoir combien de nouvelles industries M. Lacoste nous a apportées en compensation de celles qui ont émigré vers des lieux plus cléments. Nous croyons savoir que l'ameublement de l'Office pourrait aussi alimenter substantiellement l'entretien que M. Lacoste aura avec ses pairs.

La mode est aux modes administratifs

Les mages qui entendent corriger notre mécanisme administratif ne s'entendent guère. Ces pseudo-docteurs es affaires municipales se fourvoient dans des palabres aussi impénétrables que l'acré fumée de pipe qui les enveloppe. Tous ces réformateurs représentent quelque corps public. Or, autant de corps publics, autant d'intérêts; donc, autant de modes administratifs et, partant, de divergences irréconciliables. Faudra voir l'indigestion de cette bonne pipe de contribuable lorsque nos Lycurges improvisés lui auront servi l'innommable décoction qu'ils lui préparent.

De la discussion jaillit la lumière. On le voit bien!

Haro sur le baudet !

Il s'agit du parlement d'Ottawa, « ce pelé, ce galeux d'où nous vient tout le mal » De Vancouver à Halifax, les conseils municipaux investissent l'administration fédérale, qui a commis l'infamie de partager avec les provinces et les villes le faix des secours-chômage. Montréal veut frapper un grand coup. Le conseil municipal va tout simplement abandonner la dispensation des allocations aux indigents. Qu'Ottawa s'arrange!

Voilà du propre.

A l'hôtel de ville, les débats mensuels autour du chômage durent environ une heure. Il est question de tel électeur que l'Assistance-chômage n'a pas équitablement pourvu de vivres; de tel autre qu'une imposture a fait coffrer. Enfin, les hymnes du patronage politique sont entonnés sur tous les tons.

Imagine-t-on l'entraînante fanfare que tout cela déclancherait aux Communes si chacun y allait des cas d'injustice relevés dans la circonscription qu'il représente? Les députés du Pacifique seraient appelés à régler le cas de madame Latomate, citoyenne de la rue des Voltigeurs, à Montréal.

Il n'y a pas à dire, nos échevins prennent leurs responsabilités.

Le mal de maire

Le mot est de M. Camillien Houde. Par définition houdiste, il désigne la contagion qui frappe ceux que la soif des honneurs et peut-être aussi un peu le goût du lucre incitent à briguer les suffrages à la mairie. Décembre est encore loin, mais déjà les oracles politiques aperçoivent ceux que la prochaine épidémie atteindra. Cette fois, il n'est pas improbable que M. Duplessis et les libéraux fassent cause commune contre MM. Houde et Raynault.

L'ancien maire s'est attiré les foudres du Reform Club lors de sa méaventure de S.-Henri, et M. Duplessis reste toujours son ennemi mortel. Le maire actuel a déjà subi une cuisante fessée du parti libéral dans le retentissant procès Gagalas; et nous pouvons presque parier que ses relations avec M. Duplessis, son chef et protecteur, seront plutôt tendues en décembre prochain.

Toutefois, un pronostic ne doit jamais être trop catégorique, surtout lorsqu'il est aussi prématuré. Si tel « gros » candidat allait laisser porter son nom aux urnes, il est plausible que M. Houde, dont le blason est déjà maculé de plusieurs défaites, laisse en paix l'électorat, qui l'a fait vivre grassement avant d'accorder ses faveurs au maladroit M. Raynault.

Au fait, y aura-t-il élection, en décembre?

LE GARÇON DE BUREAU.

Le Monde Ouvrier **DEMAIN** The Labor World
 Hebdomadaire illustré politique et littéraire
 11 ouest, rue St-Paul, Montréal
 Lisez AUJOURD'HUI ce que tous penseront DEMAIN.
BLANC D'ABONNEMENT
 Ci-joint, le montant de \$.....
 en paiement d'un abonnement de mois.
 Montréal et étranger: un an, \$3.00; 6 mois, \$1.50
 Partout ailleurs: - un an, \$2.00; 6 mois, \$1.00
 Nom
 Adresse (No) (Rue)
 Ville
 Payable par mandat-poste ou chèque fait payable au pair à Montréal.

Le journal « Demain » est imprimé par l'Imprimerie Mercantile, au numéro 11, rue Saint-Paul Ouest, à Montréal.

E. T.

Essayez la — Try

BLACK HORSE ALE

Un siècle d'expérience
comme brasseurs

100 Years of Brewing
Experience behind it

DEUXIEME
SECTION

DEMAIN

SECOND
SECTION

Le Monde Ouvrier



The Labor World

"INSTRUIRE ET AMÉLIORER"

Buvez la — Drink

BIERE DOW'S ALE

C'est le standard de la force
et de la qualité

It is a Standard of Strength
and Quality

24e Année — No 11

MERCREDI, 16 MARS 1938 — MONTREAL — WEDNESDAY, MARCH 16, 1938

CINQ SOUS

Le Congrès des Métiers et du Travail

CE QU'ON EN PENSE

Il est d'usage que lors de la conférence annuelle du Congrès des Métiers et du Travail du Canada des hommes publics viennent prendre contact avec les représentants attirés du Travail Organisé — considéré à juste titre comme le Parlement de la classe ouvrière. Ils y puisent non seulement des renseignements utiles sur la marche en avant de l'idée prolétarienne, mais ils se rendent compte également des aspirations et des besoins de la grande masse ouvrière et constatent de visu les compétences réelles — trop souvent ignorées — qu'elle possède, les joutes oratoires que provoquent les débats sont marquées du sens parlementaire le plus développé, le décorum qui y prédomine pourrait servir d'exemple à nombre de législatures provinciales, entre autres à celle du Québec, qui se targue pourtant d'être le salon de la race.

Lors de la dernière conférence, qui tint ses assises dans la ville d'Ottawa, l'honorable Norman McL. Rogers, ministre fédéral du Travail, s'était fait un devoir d'y assister. Au cours de discours qu'il prononça, et qui fut attentivement écouté par les délégués, il toucha plusieurs sujets d'une importance vitale concernant les relations entre le Capital et le Travail, la paix industrielle, le contrat collectif de travail librement consenti, la liberté d'association et de la parole; nous publions ci-dessous les points les plus saillants de ce discours. Lisez-le attentivement et ensuite mettez-les en regard avec ce qui se trame à Québec ou l'on s'efforce d'instaurer une véritable dictature politico-économique, un véritable Etat totalitaire où l'ouvrier, l'employé, ne pourra plus jouir de son libre arbitre et décider par lui-même pour qui il veut travailler, comment il veut et sous quelles conditions il travaillera; ce ne sera plus lui qui sera le maître de sa destinée, mais bien le « lieutenant-gouverneur en conseil » flanqué de politiciens à qui les hasards de la vie ont confié l'administration de la province.

Voici ce que pense l'hon. M. Rogers, le ministre fédéral du Travail, du Congrès des Métiers et du Travail du Canada:

« A cause de votre situation dans le système industriel, vous avez un point de vue particulier à exprimer, et ce point de vue mérite d'être considéré attentivement par tous les gouvernements quand ils élaborent leur programme concernant les questions économiques et sociales. Je suis convaincu, toutefois, que vous aborderez l'étude de vos problèmes non dans un esprit étroit et partisan, mais en vous disant que les problèmes les plus graves qui se posent au pays à l'heure qu'il est exigent pour leur solution une unité de pensée et de tendance qui harmonise les différences régionales ou professionnelles et surmonte les tendances discordantes qui se rencontrent dans notre système politique et social, tendances aggravées par le choc d'une longue dépression.

Depuis plusieurs années, le Congrès des Métiers et du Travail du Canada insiste sur l'importance d'amender l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, afin que notre constitution puisse permettre une action plus énergique et plus efficace dans le domaine de la législation industrielle et sociale. Tous ceux qui savent ce qui se passe dans les autres pays ne peuvent avoir aucun doute sur l'importance croissante de mesures destinées à remédier à l'insécurité des emplois industriels, et la valeur de ces mesures pour faire disparaître quelques-unes des causes qui sont à la base du malaise industriel. Au Canada, l'absence d'une délimitation exacte des pouvoirs législatifs attribués au fédéral et aux provinces en matière de relations industrielles et de services sociaux, a fait que dans certains cas il y a eu duplication des services, tandis que dans d'autres cas il y a eu hésitation et inaction quand il s'est agi de régler des problèmes qui sont d'une importance vitale pour l'industrie et pour le travail. Que nous soyons partisans de la juridiction fédérale ou provinciale pour régler tel ou tel aspect du problème industriel, il est clair, qu'il importe d'établir d'abord nettement quelles sont les responsabilités du fédéral et des provinces, afin que chacun connaisse ses obligations et qu'on sache quels sont ceux qui ont fait leur devoir ou qui ne l'ont pas fait. A cause de l'intérêt que vous portez à cette question d'un amendement à l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, depuis plusieurs années, vous serez, je crois, heureux d'apprendre qu'on a nommé une commission royale des relations entre le fédéral et les provinces, et nous profitons de cette occasion pour présenter vos vues à cette commission. Nous devons tous espérer que les conclusions auxquelles on arrivera cette commission nous aideront à obtenir les changements constitutionnels nécessaires pour mettre nos méthodes et nos pouvoirs de gouvernement à la hauteur des besoins grandissants et des idéaux nouveaux d'un pays en plein développement, qui a gardé sa foi au principe fédéral et au libre esprit des institutions démocratiques.

Vous me permettez, je l'espère, de vous dire un mot sur une question d'une très grande importance. Ce que je vais dire s'adresse également aux chefs de l'industrie et aux chefs ouvriers. En votre qualité de chefs ouvriers, vous êtes vivement intéressés à la paix industrielle, car vous connaissez les anxiétés et la misère que coûtent les conflits prolongés. Les patrons ont, eux aussi, exprimé le désir de voir régner la paix industrielle. Toutes les classes de la société le désirent aussi, même si elles ne sont pas directement intéressées dans un différend particulier. A moins que nous ne soyons prêts à payer le prix, qui est l'enrégimentation et la perte de la liberté, il semble que la paix industrielle, dans un sens absolu, est un but que nous ne sommes pas près d'atteindre. Aucune formule toute faite ne peut nous l'assurer. Admettre ces choses, toutefois, ne diminue aucunement notre obligation de nous rapprocher du but autant que possible, par l'action combinée de patrons raisonnables et d'employés raisonnables, avec l'aide quand il est nécessaire, du gouvernement, qui représente les intérêts inclusifs de l'Etat.

Notre expérience a démontré qu'on peut accomplir beaucoup une fois que les patrons et les employés ont pris l'habitude de se rencontrer et de négocier directement, avec le sens des obligations qu'ils ont envers le public en général. Le public a évidemment intérêt à ce qu'on évite les conflits industriels. Il ne veut pas d'une paix obtenue par l'oppression. Il ne veut pas d'une paix obtenue par l'intimidation. Il veut la paix à des conditions justes et honorables. On a dit que les Alliés avaient gagné la guerre et perdu la paix. Une paix ne peut être durable qui est à la base de suspicion, de méfiance, d'amertume. Les seules conditions de paix qui ont des chances de durée sont celles qui rendent possible la restauration des bons rapports et du respect mutuel dans l'avenir.

Je crois que la même remarque peut s'appliquer aux différends industriels. Les patrons comme les employés peuvent être obligés à un moment donné de prendre une décision qui amène une grève ou un lock-out. Mais une fois le différend terminé on devrait tâcher d'avoir des relations telles qu'un nouveau conflit devienne moins probable. Pour cela, il faut de la tolérance des deux côtés. Il faut aussi que les conventions soient observées avec une bonne foi absolue. Bons rapports et bonne foi marchent la main dans la main. Ils sont indispensables au développement du contrat collectif. La pratique du contrat collectif est fondée sur le principe de la liberté d'association. Le droit de s'associer à d'autres pour toutes fins légitimes est un élément vital de notre héritage de liberté; il est au même rang que la liberté de parole et la liberté de presse. Il a été la pierre angulaire du mouvement ouvrier en ce pays et ailleurs. Comme tous les autres droits, il comporte certaines obligations: on doit l'exercer en se souvenant que les intérêts de la collectivité nationale doivent passer avant ceux des associations de patrons ou d'employés.

Reconnaître les obligations attachées à la liberté, c'est montrer jusqu'à quel point on est capable de se gouverner soi-même. Je crois que la pratique des contrats collectifs continuera à gagner du terrain au Canada à mesure que l'on verra que le travail, tout en insistant sur ses droits, est conscient aussi de la responsabilité qui lui incombe de contribuer aux bons rapports et à la confiance mutuelle dans la conduite des relations industrielles.

Les accidents du travail et le bill Monette

L'an dernier, le gouvernement Duplessis sabotait atrocement la loi relative à l'extension des conventions collectives de travail — adoptée en 1934 et qui donnait satisfaction — pour la remplacer par la loi du salaire des ouvriers, beaucoup moins bonne. Elle a commencé l'ère de l'immixtion de l'Etat dans les relations entre le Capital et le Travail. Aujourd'hui, les amendements apportés par les bills Nos 19 et 20 font déborder la mesure et rendent la loi des conventions collectives de travail aussi bien que celle relative à l'Office des salaires raisonnables inacceptables aux unions ouvrières, de même qu'aux associations patronales aussi bien qu'à l'industrie en général.

On aurait pu espérer que ce sabotage se serait arrêté là. C'était bien assez pour une session parlementaire. Il avait d'ailleurs déclenché un tollé général assez prononcé pour faire réfléchir nos législateurs. Cela n'a pas ému M. Philippe Monette, il vient de soumettre un autre projet de loi qui, à son tour, sabote la loi des accidents du travail. Il est vrai qu'en apparence ce n'est pas une mesure gouvernementale, mais au fond c'est tout comme, car s'il faut en croire Dame Rumeur, notre premier ministre aurait déclaré « qu'il était pour remettre aux avocats ce que le régime Taschereau leur avait enlevé »; le bill Monette semble confirmer cette rumeur.

Une étude même superficielle de ce projet de loi prouve qu'il n'est qu'une réplique de la loi de réparation des accidents du travail de 1926, qui ne fut pas mise en vigueur pour la raison bien simple que, en janvier 1927 — soit moins de trois mois avant la date fixée pour sa mise en vigueur — la Canadian Underwriters' Association se décida à publier son « Manuel de taux » (Rating Manual) contenant les nouveaux taux couvrant les polices d'assurance sur les accidents du travail. Ces taux étaient beaucoup plus élevés que ceux existant sous la loi de 1909 et tellement supérieurs à ceux en vigueur en Ontario, que ce fut une protestation générale et qu'on resta épuisé en hauts lieux du fardeau dont on allait surcharger l'industrie. C'était, en effet, un dilemme angoissant.

Que fallait-il faire ?

Mettre la loi en vigueur, assumer le risque de voir l'industrie — surtout la petite industrie — sinon ruinée, tout au moins handicapée pour longtemps? L'assurance étant obligatoire, il n'y avait aucune échappatoire possible pour l'employeur, qui devait s'assurer et payer des taux exorbitants, disproportionnés aux bénéfices réalisables ou à ce que pouvait donner son industrie.

S'il ne s'assurait pas il s'exposait à payer l'amende ou aller en prison; s'il s'assurait, c'était la ruine.

Dans les circonstances, quelle attitude prendre? On chercha toutes sortes de moyens pour tourner la difficulté. Les unions ouvrières insistaient pour que le gouvernement suivit l'exemple de six autres provinces canadiennes et adoptât les recommandations de la Conférence interprovinciale, tenue en avril 1921, soit: « la responsabilité collective de l'industrie dans la réparation des accidents du travail au moyen d'une assurance d'Etat exclusive administrée par une commission ».

Nombre d'industriels partageaient cette opinion, surtout parmi ceux faisant affaires dans la province voisine aussi bien que dans le Québec. Ils s'objectaient à être traduits devant les tribunaux dans la plupart des cas d'accidents de travail et à payer des primes presque toujours exorbitantes. La poussée fut telle que le gouvernement finit — peut-être à contre-cœur — par émettre le pas et c'est ainsi que fut adoptée la loi des accidents du travail actuellement dans les Statuts provinciaux et ce en dépit de l'opposition de la profession légale dont un certain nombre craignaient la disparition d'une partie de leurs revenus et d'autres prétendaient y voir une atteinte à leur dignité professionnelle.

LA SIGNATURE DU CONTRAT DE L'INDUSTRIE DE LA ROBE

La signature du contrat collectif de l'industrie de la robe, qui vient de s'effectuer entre les locaux 262 et 205 de l'union internationale des ouvriers de la confection pour dames et les manufacturiers est un autre pas accompli vers la paix dans cette industrie qui fut le théâtre d'une grève générale, le printemps dernier.

Le nouveau contrat, qui groupe les deux ententes des tailleurs et des ouvrières en général, permettra, non seulement aux tailleurs d'obtenir deux augmentations de salaires de \$1.50 et de \$1.00, mais aussi de reviser le barème général des salaires en 1939. Il est signé pour une période de trois ans.

Au cours de la discussion, M. Bernard Shane, organisateur général, a indiqué que si le contrat était signé pour trois ans, cela permettrait à l'union de stabiliser ses forces dans les ateliers et de voir à ce que les ouvrières reçoivent justice à leur travail.

Comme les ouvrières ont adopté le système des ateliers d'union, espérons

Ca c'est de l'histoire vécue qu'on ne peut ni nier, ni ignorer.

Le bill Monette — s'il était adopté, ce que je ne crois pas — nous ferait retourner quinze ans en arrière. Tout ce dont on se plaignait dans la loi de 1909 et tout ce qu'on redoutait dans la loi de 1926 revient d'actualité. Est-ce admissible? Voyons ce qu'il nous réserve.

Il maintient un semblant de commission des accidents de travail qui s'occupera de recevoir les avis d'accidents et leur règlement. Elle pourra poursuivre pour défaut de ce faire. Au cas où un employeur ne s'assurera pas, elle devra obtenir d'un assureur autorisé une police de responsabilité patronale en son lieu et place.

Et c'est tout. Un simple fonctionnaire pourrait faire cela sans difficulté.

« Tout employeur devra maintenir constamment en vigueur une assurance sous forme de police de responsabilité ou de garantie, obtenue d'un assureur agréé par la Commission. »

Or, il est prouvé que de 40 à 60 pour cent des primes versées aux compagnies d'assurance privées sont englobées par les dépenses ou vont aux profits. Et je serai tenté de dire que c'est naturel et légitime. Les compagnies d'assurance — pas plus qu'aucune autre — ne sont en affaires pour perdre de l'argent. Au contraire!

Tout comme pour les bills Nos 19 et 20, les gros des employeurs, l'industrie en général sont opposés au bill Monette et feront des instances pour qu'il soit ajourné à six mois.

Je m'inscris en faux contre la déclaration que faisait M. Duplessis à une délégation ouvrière que: « sous le système actuel, les patrons payaient plus et les ouvriers recevaient moins. » Cela peut être son opinion, ce n'est pas celle de ceux qui ont quelque peu étudié et comparé les divers systèmes de réparation des accidents du travail. Il peut être un bon premier ministre et un excellent législateur (?), mais il admettra qu'il n'est pas un expert en assurance, pas plus qu'un actuair.

Tous les cas d'accident seront réglés par la Cour supérieure, la Cour de circuit du district de Montréal et la Cour de magistrat. Il pourra y avoir appel devant la Cour du banc du Roi lorsque la somme en litige excédera deux cents dollars.

Tout cela signifie des procès. Pour aller devant les tribunaux, il faut se servir d'un avocat. Ce sont des frais inutiles qui devront être payés par quelqu'un, soit l'employeur ou l'assureur. Ce ne sera pas l'accidenté, ni ses dépendants, puisqu'ils plaideront in forma pauperis. Je me demande pourquoi cette obligation d'aller devant les tribunaux, car en fin de compte un accident n'est pas un conflit, ni une dispute entre l'employeur et son employé.

Non, décidément, le bill Monette ne me dit rien qui vaille. J'estime qu'il sera de nature à nuire plutôt qu'à aider. Je ne conteste pas le fait qu'il y ait eu des plaintes — non pas tant contre le système actuel — mais sur l'administration de la Commission actuelle et sur l'interprétation plus ou moins erronée qu'elle a donnée à certaines clauses de la loi. Je reste convaincu que, dans son ensemble, c'est encore ce que nous avons de mieux; c'est ce qu'il y a de plus moderne et de plus souple. Si le gouvernement actuel n'est pas en communion d'idées avec les commissaires, qu'il les remplace par de ses créatures. Il en a bien tant d'autres à pied que cela ne sera rien de bien nouveau, mais, de grâce, qu'il ne sabote pas de gaieté de cœur une loi qui a donné satisfaction.

Gus. FRANCO

CHEZ LES EMPLOYÉS DE TAVERNE

Le premier contrat de travail qui fut signé mardi, le 8 mars, marque une date importante dans la vie de l'union internationale des employés de tavernes dont les débuts furent très difficiles. Ces ouvriers forment une classe qui n'avait jamais auparavant été protégée par l'union et les organisateurs se battaient à une mentalité d'individualistes. Toutefois, maintenant, l'union s'achemine vers le succès.

Ce premier contrat, intervenu avec la "Boud's Tavern," 1420 de la rue Bleury, diminue à 54 heures par semaine la durée du travail. Il indique un minimum de \$15 pour les serveurs et 40 sous pour les heures supplémentaires, un minimum de \$18 pour les commis de bar et un taux de 45 sous pour le temps supplémentaire. Les employés surmarchés seront aussi rémunérés au taux de salaire des autres supplémentaires.

L'union internationale, on le conçoit, est très satisfaite de cette première entente qui sera suivie, on l'espère, de beaucoup d'autres du même genre. D'ailleurs, plusieurs taverniers se sont déjà informés des conditions qu'offre l'union à ceux qui acceptent de n'employer que ses membres et ils ont paru satisfaits de ses réponses. L'union poursuit aussi une grande campagne de recrutement chez ces employés et ceux des hôtels et des restaurants.

Simple réflexions

Les ouvriers, pour qui l'union fait plus que jamais la force, ont le devoir strict de s'unir en un bloc solide s'ils ne veulent pas perdre leur liberté d'action politique et économique.

Quelles que soient leurs opinions politiques, tous les journalistes qui ont assisté à l'entrevue de l'honorable William Tremblay avec les ouvriers des Unions internationales et des syndicats catholiques, étaient d'accord pour reconnaître qu'ils n'avaient jamais rien vu de pareil.

M. Tremblay s'est défendu de son mieux, essayant de trouver des arguments convenables pour expliquer les amendements à la loi des contrats collectifs de travail et à la loi des salaires raisonnables. Pour les gens désintéressés qui assistaient à l'entrevue, il paraissait évident que M. Tremblay n'était pas trop convaincu.

Fait à noter, à la délégation qui l'a rencontré, M. Tremblay a essayé de répondre à tous les arguments contre les amendements aux deux lois essentielles du Travail. Mais il s'est tu sur un sujet particulièrement important: le principe de l'atelier fermé.

On a remarqué une contradiction dans les propos de M. Tremblay. Dans l'espace de sermon qu'il a servi aux ouvriers, à la fin de l'entrevue, il leur a dit qu'il fallait bien faire l'éducation des ouvriers que de recruter des membres pour leurs organisations. Et plus tard, il les a en quelque sorte défiés de déclencher une grève générale, en leur disant que leurs organisations ne sont pas assez fortes, — donc insuffisamment nombreuses.

Un gouvernement démocratique digne de ce nom doit faciliter des ententes bilatérales entre le Travail et le Capital, et non pas, comme la chose se constate, malheureusement, de nos jours, intervenir arbitrairement dans ces ententes pour d'une part garantir la sécurité des privilèges patronaux et, de l'autre, restreindre la liberté démocratique ouvrière par une législation à tendance de plus en plus corporatiste, c'est-à-dire destinée, selon l'esprit des autorités dites compétentes, à ramener la classe laborieuse au servage d'il y a cent ans.

De même que les conservateurs ont en Angleterre leurs Carlton Clubs et les libéraux leurs Reform Clubs, Montréal et Québec ont leurs clubs de Réforme, et Montréal a eu, pendant quelque temps, un Confederation Club. Les conservateurs de Québec — pardon! les partisans de l'Union Nationale — ont depuis quelques mois un Club de la Renaissance. Beau nom, mais en l'occurrence, que signifie cette appellation?

La liberté d'action syndicale est aussi indispensable au monde ouvrier que les aliments à l'organisme humain. Sans cette liberté, les associations ouvrières sont fatalement vouées à une lente disparition. Il en est de même de l'organisme humain s'il advient qu'on le prive d'alimentation.

Stratégie parlementaire: quand M. Bouchard, ou un autre député de l'Opposition, combat un projet de loi ministériel, ou simplement le discute, M. Duplessis ne manque jamais de dire que « c'est un refus d'aider les cultivateurs, les ouvriers, la jeunesse, etc. » Ce n'est pas de la trop mauvaise stratégie, attendu que la première impression persiste souvent dans l'esprit des gens.

Le capitalisme doit s'humaniser ou disparaître de notre planète, au moins sous la forme où nous le connaissons aujourd'hui. Mais peut-il s'humaniser sans cesser d'être lui-même? Poser la question, c'est y répondre par la négative. En effet, étant fondé essentiellement sur l'exploitation de l'homme par l'homme, il n'est plus viable dès que cette exploitation est mise en échec, lorsque la production est exclusivement poursuivie en fonction de besoins naturels à satisfaire et non plus pour le simple expédient de bénéfices à accumuler.

M. Bouchard ne cherche pas à blesser ni à être cinglant quand il discute, avec généralement beaucoup de vigueur. Mais sa patience a des limites. Un député, M. Hormisdas Langlais, des Îles-de-la-Madeleine, lui a demandé « quel moyen l'avait pris pour empêcher les jeunes fascistes de Saint-Hyacinthe de communier ». Et M. Bouchard de répondre: « Je n'ai jamais empêché personne de communier, pas même les hypocrites ».

Nous avons les criminels que nous méritons, écrivait tout dernièrement le professeur Rhodes, de l'Université de Lyon. Selon lui, le meilleur moyen de réduire la criminalité est encore de la prévenir. Par ailleurs, on peut dire que le criminel est un déchet humain dont la société est dûment responsable. A cette dernière, il appartient donc de perfectionner son oeuvre sociale et de ne plus produire pareils déchets.

A propos de fascisme, M. Oscar Drouin a dit (ou écrit) ces jours derniers une parole qui nous semble bien juste. Ce qui est dangereux, a-t-il dit en substance, ce ne sont peut-être pas tant les organisations fascistes que la mentalité fasciste de certains de nos dirigeants. L'accusera-t-on de communisme?

Si tous les ouvriers étaient des électeurs vraiment conscients de leurs droits, ils feraient un choix beaucoup plus judicieux de leurs députés et, l'élection de ces derniers étant un fait accompli, ces mêmes ouvriers-électeurs verraient à exercer un contrôle rigoureux sur la conduite parlementaire de leurs élus. Il en résulterait nécessairement plus d'honnêteté politique et, par voie de conséquence, moins de corruption gouvernementale.

Le fascisme en Italie et le nazisme en Allemagne ne sont, à y regarder de près, que deux phases jumelles de l'offensive capitaliste, déclenchées précisément pour prévenir l'instauration d'une économie « humaine » dans le monde dit civilisé.

FUMEZ LES Cigarettes GRADS

LE THÉ
'SALADA'
est délicieux

NOUVELLES DE QUEBEC
Comme on sait, l'union typographique No 302 vient de procéder au choix de ses officiers pour l'exercice 1938. C'est M. Ed. Bernier qui a été désigné de nouveau pour diriger cette active organisation ouvrière.

A PROPOS DE L'ENTENTE SYNDICALE
L'entente qui fut conclue dernièrement entre les unions internationales et les syndicats catholiques pour protester contre les amendements projetés à la législation sociale par le gouvernement provincial fut bien vue dans presque tous les milieux. Aucune union, soit internationale ou catholique, ne s'est élevée contre son principe.

ECHOS DES TROIS-RIVIERES
L'union locale typographique No 856 procédait dernièrement à l'élection de ses officiers pour 1938. M. Luc Bergeron, président sortant, président. Le secrétaire-correspondant produisit une lettre émanant de la Fédération provinciale du Travail, exposant la situation faite au Travail Organisé par les bills 19 et 20, du gouvernement provincial.

REDUCTIONS DE SALAIRES DENONCEES
Le premier acte de l'union locale 249, des travailleurs de la chaussure, à sa réunion du 4 courant, a été une proposition de félicitations à l'adresse de M. Gustave Franco pour la façon habile et efficace avec laquelle il a protesté contre les bills 19 et 20 devant le cabinet provincial.

La vie des unions

COMMENT SE DEPENDENT LES OUVRIERS
Depuis que les ouvrières de l'industrie de la robe ont fait la grève générale, le printemps dernier, pour obtenir des salaires raisonnables, on se rappelle comment elles étaient traitées par leurs employeurs.

LE RECRUTEMENT DANS L'INDUSTRIE DE LA ROBE
L'union internationale des ouvrières de la robe poursuit actuellement une grande campagne de recrutement dans les ateliers où l'on fabrique des robes de coton.

AU CONGRES DE LA JEUNESSE CANADIENNE
Le 5 courant, en l'hôtel Mont-Royal, avait lieu le Congrès de la jeunesse canadienne, sous la présidence de MM. Paul Fournier et Max Swerdlow.

LA CARTE DE COMPETENCE OBLIGATOIRE
La Gazette officielle du Québec vient de publier un arrêté ministériel ayant trait à l'émission de la carte de compétence obligatoire. Cette carte a été déclarée obligatoire pour les métiers de la construction dans la région de Montréal.

LES NOUVEAUX SALAIRES DES DEBARDEURS
Le nouveau contrat d'arrimage qui vient d'être conclu entre la Fédération des armateurs du Canada et l'union internationale des débardeurs du port de Montréal augmentera de douze sous de l'heure les salaires qui étaient payés l'an dernier dans la navigation océanique.

LE BUREAU D'EXAMINATEURS
Un bureau d'examineurs sera nommé pour chaque métier assujéti à la convention; le personnel de ce bureau devra être approuvé par le conseil conjoint et les honoraires se rapportant à chaque examen devront être payés au bureau des examinateurs spécialement concerné.

EDOUARD LEMELIN REELU PRESIDENT DES PRESSIERS
De même que les typos, l'union locale des pressiers No 152, ont élu leurs officiers pour le terme 1938. Cela s'est passé aux quartiers-généraux des unions internationales, 110, rue du Point.

CHEZ LES OUVRIERS DE LA FOURRURE
L'union des ouvriers de la fourrure de Montréal négocie, depuis quelques temps, un nouveau contrat collectif de travail avec les manufacturiers de cette industrie.

GIN DE KUYPER advertisement with image of a bottle and text: 'En mai tu ne prendras ni huile, ni saumon, mais le bon vieux GIN DE KUYPER'.

Le Paradis de Satan

RESUME DES CHAPITRES PRECEDENTS
Nous sommes chez Malestroy, grand financier non nombreux de scrupules. Il a une superbe fille, May, et un excellent employé, Franck Larcher, celle-là s'intéressant plus à celui-ci que lui à elle.

Malestroy soupira. Larcher mentionna simplement: 'J'ai préparé l'anglais lors de mes examens, monsieur. S'il vous convient d'employer votre langue...'

—Dè vous charger de la mission, acheva Malestroy. Il avait dit cela avec jovialité, comme on annonce une heureuse nouvelle. Son partenaire et lui en surveillaient l'effet sur le visage du jeune homme.

quelque répugnance à le faire. Vous seriez-vous mépris sur la nature de cette opération? —Croyez bien, monsieur, dit Larcher, que je n'ai pas le moindre doute sur son caractère.

vidence anglophile avait fait baisser de moitié. Toutefois, leur cacao gardait sa qualité, et son prix de revient restait inférieur à celui des plantations de la Gold Coast.

FEUILLETON DE "DEMAIN" No 3-16 mars 1938 par ANDRE ARMANDY

TELEPHONE TALKS IN THE WATSON FAMILY



This Family has no Distant Relatives

Not that the Watson family is so small. On the contrary, there are uncles, aunts, cousins, nephews, nieces and so on, scattered across the Dominion. But they never lose track of each other. Long Distance brings them together again on many anniversary and special occasions throughout the year ... at surprisingly little cost.



Reductions in telephone rates—local and long distance—in 1925, '36 and '37 have effected savings to telephone users in Ontario and Quebec of nearly one million dollars yearly.

Hitler, Mussolini and Democracy

By BERNARD ROSE.

Italy is hopelessly bankrupt! Germany is seething with unrest and discontent, notwithstanding the appearance of solidarity. The standard of living of workers in both Italy and Germany is incredibly low. A degree of regimentation exists that outrages every conception of liberty of action and thought, as we understand it in democratic countries.

Yet the Prime Minister of Great Britain has evidently deemed it advisable to meet the wishes of the Italian Dictator, and make provision for the extending of huge credits to one who has violated every canon of humanity, and expressed his contempt for democracy and its institutions.

One can therefore quite appreciate the rising anger of the British people in the Mother Country and overseas, when they are confronted with a situation that certainly does not tend to increase the prestige of the nation and Empire, that has hitherto enjoyed the respect of all nations, and inspired a measure of fear in those who have territorial or other designs.

It may be true that Mr. Chamberlain is opposed to war. The overwhelming majority of those who reside in free lands abhor war every bit as much as Mr. Chamberlain and President Roosevelt. Nevertheless, one is justified in asking to what lengths must dictators be permitted to go in their detraction of democracy and repudiation of solemn agreements, covenants, and promises, before arousing the righteous anger of liberty-loving peoples, which may culminate in a war.

Mussolini and Hitler are not normal individuals. They are distinct types, but have one thing in common, a very strong and overwhelming belief in their own powers and destiny. Mussolini regards himself as a re-incarnated Caesar. Hitler has been induced to believe that he is even greater than the Saviour. The megalomania of these two menaces to world peace and civilization, demonstrates to what extent propaganda, personal and national, has succeeded.

The belief prevails that if the present Prime Minister and his immediate predecessor had taken a firmer stand when the time was opportune, notwithstanding the pretence of unpreparedness for war, the dictators would not have become as arrogant and grasping.

In the case of Italy, credits are to be advanced in order to maintain a regime which is a direct repudiation of everything the people of the Empire hold dear. Hitler has openly threatened his peace-loving neighbors on the alleged plea that the interests of Germans outside the Reich must be protected.

There is a limit to the patience of even the greatest peace-loving peoples, and one is inclined to think that the patience of the people in the Empire and other lands is becoming rapidly exhausted, because of the exactions and brutal attitude of dictators to their neighbours and that treatment of minorities. One might perhaps forgive dictators assuming extraordinary powers, had they shown an inclination to treat minorities with a measure of respect and tolerance, but when, in addition to their reputed offenses against international law, morality and humanity, they treat their unfortunate minorities, religious, racial, and political, in a manner that calls forth the condemnation of the world, those at the head of popular governments must express their strong disapproval of such attitudes and conduct. Power grows by what it feeds upon, and if experience is any guide, and history teaches us instructive lessons, it is that the more one gives in to dictators, the more dominant they become.

It is very fortunate that, notwithstanding the war fought to save democracy and civilization from the ambitions of a Hohenzollern, that according to the present indications, the oppressed and regimented, inarticulate, enslaved millions in Germany and Italy will be used as cannon fodder to satisfy the insatiable ambitions of individuals and groups who reason, as Hitler and Mussolini do, in all that concerns their own lands and the governments of their neighbours.

If the workers in both Germany and Italy could once be roused, there is no doubt that they would make short work of the Leaders, who, speaking in terms of victory, are leading them on to destruction.

Not Communistic

According to The Montreal Star of March 2, Col. George A. Drew, speaking at the Sherbrooke Rotary Club, has described the Canadian Civil Liberties Union as "an organization promoted by Communists." Col. Drew has personally confirmed the accuracy of this report in conversation with a member of the C. L. U. executive.

Col. Drew is evidently singularly ill-informed about the Canadian Civil Liberties Union or he would never have made this reckless and irresponsible assertion. The statement that the Civil Liberties Union "promoted by

Communists" is wholly and absolutely false. We challenge Col. Drew to name a single member of our executive to support his charge.

We venture to predict that he will not find it easy to convince the public that such well-known citizens as Dr. W.-B. Lighthall, honorary president of the C. L. U., Mr. Raoul Trempanier, president of the Montreal Trades and Labor Council, Professor J. C. Hanson and Professor A.-S. Head of McGill University, Rev. Professor R. B. Y. Scott, of the United Theological College, or Miss Catherine MacGee, principal of the Montreal High School for Girls, all members of the executive, are tools of the Communist Party.

THE STATUS OF WOMEN WORKERS

Outlined by MARY ANDERSON.

Break-down of sex lines in many types of work has resulted from rapid mechanization of industry and caused confusing readjustments between men's and women's jobs. This was one problem stressed by Mary Anderson, Director of the Women's Bureau in the United States Department of Labor, in a report to Secretary Perkins of the work of the Bureau during the past year, from which we are taking the following extracts:

"Conflicting policies have been characteristic of women's employment in recent years. While on the one hand women have been forced out of the ranks of gainful workers by the pressure of the unemployed, on the other hand there has developed the unsound practice of replacing men and women at a lower wage rate, a practice harmful to the interests of all. Therefore, it has been difficult to make clear what are the trends of employment in many industries and occupations.

"The Women's Bureau has begun to assemble data furnished by the Conciliation Service in the United States Department of Labor on the number of women involved in strikes throughout the Nation. Information on industrial disputes in a selected list of woman employing industries that had applied to the Conciliation Service for assistance in the settlement of disputes, showed that 67,000 women were affected by these controversies from July 1 to December 1, 1937. These women worked in 25 industries and constituted two-fifths of the workers involved in these particular disputes. The evidence indicates that certain large industries that employ many women and that often have been known to pay very low wages are those in which the greatest number of women have been on strike. For example, textile mills showed the largest numbers affected followed by cigar making, laundries, and clothing manufacture.

"Low wages for Women was a subject which absorbed much of the time and energy of the Women's Bureau in 1937 in accordance with its program of diagnosing the economic ills of women workers and recommending remedies. Though significant advances have been made in the minimum-wage program throughout the country, the challenging fact remains that more than half the States as yet have no minimum-wage laws.

"Women's living costs were of particular concern to the Women's Bureau last year because of the fact that a number of the minimum-wage laws, particularly the new ones, provide that the wage set be based on the cost of living of the woman worker. In response to requests from these States for aid in building up procedures of compiling cost-of-living budgets, the Bureau called on food and clothing and price experts in Government and State universities to bring together the best scientific information on living cost and needs."

What's Doing at Ottawa

By GRACE MACINNIS.

Signs are not lacking that the Conservative Party plans to emerge from the silence into which it was plunged by the 1935 defeat. The Herridge pronouncements of last fall and this winter were the first stirrings of returning life. Now the party is meeting in Ottawa to reorganize. In the House itself, Conservative members are vigorously censuring Government inaction — without revealing their own policy.

TWENTY YEARS AFTER

Canada is still paying for the great war of 1914-1918. The House of Commons discussed and passed a war pensions item of nearly \$41,000,000 one recent afternoon. The heaviest payment is not being made, however, at Ottawa. Here is some description of it by members:

"There has been organized in the city of Calgary a substantial body of women whose husbands, having served overseas, are now dead. These women are in a desperate condition. The contention is that their husbands died, and I am putting it mildly as they request me to do so, earlier in life than they would have but for the service they gave the country"

(R.-B. Bennett.)

"Recently a returned soldier soldier trying to make ends meet had gone to northern Ontario and taken a position, I believe at Collins, north-west of Port Arthur. Being unable to carry on, on account of weakness, he decided to walk to the station some twenty or more miles away, and it appears that he fell on the road and was frozen to death in sight of the station. The post mortem report was that he died from natural causes, having been frozen to death."

(J.-D. MacNicol, Cons. Toronto.)

"I have talked to so many women — or putting it the other way, so many have talked to me — about this particular problem of the strain on the nervous system of always living with a person whose nerves were shattered by the experience of war. When the husband goes these women face the new problem of not having anything with which to provide for their families."

Agnes Macphail.)

"It took men and money to win the war. We continue to pay the interest on the war loans, and we may have to continue to do it for all time. I cannot see where the money took any risk, but certainly the men did. We know that many of them throughout Canada today are suffering because of war disability. In fact, I do not know a single man who went to war who is physically fit today."

(G.-W. McDonald, Lib. Man.)

UNIONS JOIN FORCES

Quebec, March 2. — An event of great importance to the workers generally and to organized workers in particular took place here today, when Alfred Charpentier, president of the Confederation of Catholic Syndicates appeared with Gustave Franco, Chairman of the Quebec Provincial Federation of Labor, to protest to the Quebec Minister against certain amendments to the province's labour laws.

Charpentier said, "There no longer will be friction between the two groups in this respect and joint delegations will carry the views of the Catholic and International unions before government authorities in the future."

ORCHIDS TO PROOFREADERS

Words of praise for proofreaders are not so common that the comment of Maury Maverick, of Texas, in the house of representatives, should remain unnoticed. The congressman in a recent speech referred to "David's coat of many colors," and awoke during the night to recall that Joseph was the weaver of the varicolored garment. He was gratefully relieved the next morning to learn that Government Printing Office proofreaders had noticed and corrected the error. Mr. Maverick's letter of thanks brought the information that the proofreaders had saved embarrassment to congressmen who had mentioned "Bancroft's ghost," Hobson's sinking of the Merrimack in Manila Bay, and other incorrect references to historical events.

GIVE YOUTH A CHANCE

Pensioning people at 65 instead of 70, urged Mr. Heaps, would provide more employment for young people. Pensioning old people would give them security and independence. Mrs. Black (Cons.) born the year before Confederation, showed herself up-to-date when she said: "I do not agree with men members who say that the children should support their parents." She knew that most children were ready to do so if at all possible but they in turn, must make their own way, rear and educate their own children. A.-M. Neill, British Columbia septagenarian also stressed the improved family relationships made possible by the old age pension.

Consumers' Cooperatives

One hundred per cent efficiency was stressed as the most important element underlying consumers cooperatives by M. H. Hedges, director of research, International Brotherhood of Electrical Workers, in discussing organized labor and the cooperative movement at the two-day "Interfaith Conference on Consumers Cooperatives and Credit Unions" in Washington, D. C.

Support by Religious Groups Urged

The conference was composed of representatives of the Federal Council of the Churches of Christ in America, the Social Action Department of the National Catholic Welfare Conference and the Central Conference of American Rabbis. The underlying theme of the conference was the general relationship of the religious faiths to the cooperative movement. The delegates took the view point that consumers cooperation was preferable from the religious aspect, to the system operated primarily for private profit, and should therefore receive the general support of religious groups.

The principle of consumers cooperation patterned after the Rochdale plan was approved by the 1937 convention of the American Federation of Labor.

Trade Unions and Cooperation

"One successful cooperative in a neighborhood where workers homes are dominant will go farther to sell the idea of cooperation to workers than all the propaganda that can be issued in the abstract in a year," Mr. Hedges told the conference.

"Workers already know cooperation through their unions. The union is a cooperative project. Not only that, many unions operate some form of consumers' cooperative as an accompaniment of their union services. In some sections where cooperatives have failed, the philosophy of cooperation, as well as the term, will be a decided handicap rather than an aid in getting cooperative started.

Must Fill Community Need

"In the last analysis, the cooperative movement in America, in its relationship to labor, must rest upon technical efficiency. The cooperatives must fill a need that private business does not fill, and must fill it better than private business can fill it. This simple axiom has been fulfilled in most countries where cooperatives have been most successful. In Sweden, the cooperative stores are the best looking, and the most efficiently operated in the country. This is true for Denmark, Switzerland, England and other countries where cooperative movement is strong.

Pay Higher Wages Than Private Business

"Moreover, they have solved the problem of paying higher wages than their competitors in private business and are imposing upon industry better working conditions. The cooperative movement may be regarded as a legitimate arm of the labor movement and though it must rest for its success upon doing the daily job well, it opens the door to a new type of economic life which has its roots in democracy. It offers the surest avenue to improvement of society without sacrificing democratic standards."

PRISON-MADE GOODS IN U. S. A.

The Monthly Labor Review for Dec. 1937, published by the United States Bureau of Labour Statistics, contains a review of state laws regulating the sale of prison-made goods. The review is based upon a survey made recently by the Prison Industries Reorganization Administration, it being generally concluded that the movement to eliminate competition between prison and private industry is meeting with success. The survey showed that 12 states prohibit entirely the sale or distribution of prison-made goods on the open market; 16 additional states have enacted general prohibitions with certain exemptions; and 8 States including 3 of the foregoing have legislation specifically prohibiting the sale or distribution of imported prison-made goods. In all, 33 states have placed some restriction on the sale of prison products and every state has laws regulating the use of prison labour and the manufacture of goods in prisons.

The New Day

By DR. CHARLES STELZLE, Executive Director, Good Neighbor League.

When I was a young machinist studying higher mathematics, I was cautioned about the fallacy of basing my calculations upon a "false hypothesis," because, if I got a wrong start, the entire calculation would go "flooey." And that's exactly what some sociologists and economists have done, when they have assumed that the fundamental facts and forces which control humanity and its resources will always remain the same.

For example, at one time it was assumed that as it then required one man on the farm to feed each man in the city, the movement from the country to the town would result in the starvation of those who lived in the cities, because the population in these cities would soon outnumber those who lived and worked on the farms. Of course, they could not foresee the development of railroads, nor the invention of farming implements which, if properly used, would permit one man on the farm to raise enough to feed forty men in the city.

The same mistaken idea was prevalent regarding the place and power of mankind itself — particularly that part of mankind which was considered as serfs or were clods of the earth, to be exploited for profit, or used to protect or to increase the dominions of lords and masters who lived in stately castles, while their subjects fought their battles or performed the most menial tasks in order to make life more comfortable for those who lived sheltered lives on the "hill." It was assumed that these conditions would always prevail.

There are still some economists who think only in the terms of a bygone day, but we are living in a new era, in which anything may happen that will enrich the whole life of all the people. Fortunately, there is an increasing number of the privileged classes who see and welcome the coming of the time when light shall break forth like the sun at noon-day, and when it will be discovered that men are very much alike in their hopes and aspirations — including even the lowliest among them. And with the coming of that day the old prejudices and hatreds and class divisions will disappear, for men will know each other better, and knowing, they will understand. And understanding is just as necessary on the part of the workers as it is on the part of the employers.



FISH is the food for that little boy or girl who is growing so fast . . . who uses up so much energy in play . . . whose appetite is so tremendous!

For Fish is not only delicious . . . children love it . . . but it is nourishing, body-building, full of the health-promoting elements, and the greatest known source of Vitamin "D" . . . the sunshine Vitamin . . . that means so much to the vitality of children.

Serve Canadian Fish and Shellfish to the whole family. They will enjoy it . . . and it is good for them. There are over 60 different kinds of Canadian Food Fish and Shellfish from which to choose . . . sea fish and freshwater fish . . . and whether you like them fresh, frozen, smoked, dried, canned or pickled, you will find them all delicious in flavour, and economical to prepare.

DEPARTMENT OF FISHERIES, OTTAWA.

Ladies! WRITE FOR FREE RECIPE BOOKLET

Department of Fisheries, Ottawa. Please send me your free 52-page Booklet, "Any Day a Fish Day", containing 100 delightful and economical Fish Recipes.

Name _____

Address _____



Index des unions ouvrières LABOR DIRECTORY

MONTREAL TRADES AND LABOR COUNCIL. — Meets every 1st and 3rd Thursday of each month at "Assistance Publique" Hall, 400

UNION DES EMPLOYÉS DE TRAMWAYS DE MONTREAL, Local 700 — Association Amalgamée des Employés de tramways électriques et de chauffeurs d'autobus

FRATERNITE DES WAGONNIERS DE CHEMINS DE FER D'AMERIQUE, Local 100 — Assemblée régulière le 2e et 4e vendredis de chaque mois, dans la salle Pabek, au 2102, rue St-Hubert

FRATERNITE DES PEINTRES, DECORATEURS ET TAPISSEIERS D'AMERIQUE, Local 219 — S'assemble le 2e et 4e lundi au No 1341, rue St-Hubert

UNION DES TRAVAILLEURS EN CHAUSURES, Local 210 — BOOT AND SHOE WORKERS' UNION. — S'assemble tous vendredis de 8 heures du soir, au No 1231

UNION TYPOGRAPHIQUE JACQUES-CARTIER No 143 — S'assemble le 1er et 3e mardi de chaque mois à la salle de l'Union du Commerce, 1079

UNION INTERNATIONALE DES BARMANS-COFFREURS D'AMERIQUE, Local 131 — S'assemble le 1er et 3e mardi de chaque mois au Monument National, chambre No 15, 1182 Saint-Laurent

CONSEIL DE DISTRICT DE MONTREAL DE LA FRATERNITE UNIE DES CHARENTIERS-MENCIENSIERS D'AMERIQUE — MONTREAL DISTRICT OF CHARENTIERS AND MENCIENSIERS OF AMERICA

UNIONS LOCALES AFFILIEES U. L. 131, s'assemble tous les lundis soir au Monument National, chambre 15

FRATERNITE UNIE DES CHARENTIERS-MENCIENSIERS D'AMERIQUE, Local 131 — Président, Ferdinand Doucet, 1902, rue Crémieux

ALLIED PRINTING TRADES COUNCIL — To promote the interests of the Allied Union Label (which can be had in either the French or English language)

UNION DES CHARENTIERS DE TAXIS, Local 707, affiliée à la Fraternité internationale des charretiers, chauffeurs d'autos, hommes licenciés et aides

FRATERNITE UNIE DES CHARENTIERS-MENCIENSIERS D'AMERIQUE, Local 1508 — Malsouevne, Assemblée le 1er vendredi de chaque mois au No 1531, rue Létourneau

It Musn't Happen Here

A PLEA FOR ENLIGHTENED LABOR ORGANIZATION ON SOUND PRINCIPLES

By A. T. McFARLANE.

PART II

Organized Permeation of Workshops with Nazi Programme

Apparently operating on the principle that "Satan finds some mischief still for idle hands to do", the mischief in this case being active opposition to the National Socialist Party's Labor Programme, the Nazi State monopolizes more and more of the spare time of the workers in order to detract their attention from rigorous exploitation.

The Works Squad

The object of the Works Squad seems to be to actively demonstrate the fact that the employer and employee are brothers and that there is no divergent interest between them. To this end they must work together as comrades of the Works Squad.

In August at the Baltic Sea the first training camp for district-works-squad captains was inaugurated and in future young functionaries of the Labor front are to be drawn from the Works Squads.

North-West Germany: All workmen under twenty-five belong to the Works Squad of this concern. Half of the cost of the uniform is paid for by the workmen and half by the works-management.

Women workers are also induced to join the Works Squad and wear the uniform.

The Works Sports Association

The former voluntary sports associations allowed the workers to escape supervision and thus they found time to discuss their plight. Through the Works Sports Associations the Nazi regime seeks to gain divert the workers' spare time for political purposes.

The Reich's Sports Leader has decreed that the promotion of Works Sports Associations is in the hands of the Sports Board of the Nazi organization "Strength through Joy" have been declared "wild" i.e. to have no official standing and are ostracized.

Thus the last remnants of free club life is abolished and the workmen further subjected to Nazi superintendence.

Bavaria: The workmen at Kunsmauhle were called upon to join a Sports Association. They did not join. The works-management did not force the proposal.

Cultivation of Works Community The idea behind Works Communities is similar to that of the Works Squad, i.e. that workmen should no longer oppose their employers concerning improvement in wages and conditions of labor, but both classes should work mutually to the good of the concern.

Principles of the Councils of Trust In the Councils of Trust the employer and workmen sit together. The employer may be advised in his decisions. Being simply advisory, the Councils, of course, accomplish nothing to the benefit of the workers and appointments thereto seem to be now made by the Reich's Trustee of Labor, the workers, in many cases, not bothering to seek representation thereon.

Achievement Competition The Achievement Competition, also part of the Works Community undertaking, is under the leadership of the Labor Front and is supposedly intended to promote quality of work and social-political improvement, but actually furthers Nazi ascendancy over the workers.

At a cast-steel works the first Council of Trust were all Nazis but in order to make a pretence of a real Works Community, Marxists were added to it.

Berlin: At a large bank here the Chairman of the Council of Trust is the chief of staff representing the interests of the bank. He is also district-administrator of the Labor Front, thus supposedly representing the interests of the workers in the bank, a grotesque situation and mutual confidence be-

Startling Changes in Employment

The Canadian employment index on February 1st last was 110.4, a decline of 11.8% from November 1.

Several variations will account for a larger proportion of job losses in Canada than in the U. S., but that is small comfort to those thrown out of work.

In the province of Quebec the index of employment on February 1 was 114.5, compared with 130.5 on November 1, a decline of 20% in three months.

This drift to unemployment parallels the drift to war. Aside from the Scandinavian countries and New Zealand, the capitalist nations are now mainly relying upon armament programmes to prevent another world slump.

The international situation is more dangerous than it was in 1914. In the Spring of that year the European powers had initiated provincial agreements for the settlement of the outstanding political issues.

As for Britain, Sydney Webb (Lord Penfold) wrote: "With a 150 strikes a month in the latter half of 1913 and the first half of 1914, British labor was working up for an almost revolutionary outburst of gigantic disputes."

The present gigantic armament race must come to an end, and what then? Every capitalist nation will face an economic crisis of unexampled severity.

If the nations were building an economic system in which unemployment would be necessary, they could hope to avoid war. But Governments noting the patience with which the masses submit to the misery and frustration

South-West Germany: In a certain works in Baden, 80 per cent of the workmen are Nazis. Many of the older workers, particularly former Trades Union functionaries, have had to go.

So the leopard has not changed his spots. And what should this warning voice of the German worker — which his masters cannot still teach his Canadian brother?

First, that the organization of all workers, whether employed or unemployed, is a vital necessity.

Second, that labor must be allowed to organize in Unions of its own choice.

Third, that it is not enough to organize merely for the protection and furtherance of labor's present position, but that organized labor must study the method whereby it may emancipate itself from its commodity status — its loadstone.

Imperial Oil Limited

From Our Readers

IN REPLY TO COLONEL DREW

Sir:—Colonel Drew's letter in last week's Gazette seeks to convey the impression that the organization he attacked in his speech to the Sherbrooke Rotary Club was the "International Civil Liberties Union".

Lest Colonel Drew should ask why the Montreal Branch of the Canadian Civil Liberties Union takes to itself an attack on the Canadian Civil Liberties Union, I may inform him that it is the only branch in existence, though others are in process of formation in Toronto and Winnipeg.

WHO NEEDS WAR?

Sir:—Big business needs another war. The industries of which the stocks are mostly held by the big capitalists are chiefly — shipbuilding, aircraft building, munition and gun-making, steel making.

Some people think the idle labor end of the population which have no proper place in the present social order.

Some people think the idle labor end of the population which have no proper place in the present social order.

Some people think the idle labor end of the population which have no proper place in the present social order.

Some people think the idle labor end of the population which have no proper place in the present social order.

Some people think the idle labor end of the population which have no proper place in the present social order.

Some people think the idle labor end of the population which have no proper place in the present social order.

Some people think the idle labor end of the population which have no proper place in the present social order.

Some people think the idle labor end of the population which have no proper place in the present social order.

Some people think the idle labor end of the population which have no proper place in the present social order.

Some people think the idle labor end of the population which have no proper place in the present social order.

Some people think the idle labor end of the population which have no proper place in the present social order.

Some people think the idle labor end of the population which have no proper place in the present social order.

Some people think the idle labor end of the population which have no proper place in the present social order.

Some people think the idle labor end of the population which have no proper place in the present social order.

Some people think the idle labor end of the population which have no proper place in the present social order.

Some people think the idle labor end of the population which have no proper place in the present social order.

Some people think the idle labor end of the population which have no proper place in the present social order.

Some people think the idle labor end of the population which have no proper place in the present social order.

Some people think the idle labor end of the population which have no proper place in the present social order.

Some people think the idle labor end of the population which have no proper place in the present social order.

Some people think the idle labor end of the population which have no proper place in the present social order.

Some people think the idle labor end of the population which have no proper place in the present social order.

Some people think the idle labor end of the population which have no proper place in the present social order.

Some people think the idle labor end of the population which have no proper place in the present social order.

Some people think the idle labor end of the population which have no proper place in the present social order.

Some people think the idle labor end of the population which have no proper place in the present social order.

Some people think the idle labor end of the population which have no proper place in the present social order.

Some people think the idle labor end of the population which have no proper place in the present social order.

Some people think the idle labor end of the population which have no proper place in the present social order.

LE MONDE OUVRIER Rédigé en collaboration Gus. FRANCO, Rédacteur Le seul journal ouvrier bilingue au Canada

Our Leading Amusement Places Dans nos Théâtres

PALACE 3rd SMASHING WEEK WALT DISNEY'S "Snow White and the Seven Dwarfs"

CAPITOL It's a show to shout about! The Big Broadcast of 1938 Starring W. C. FIELDS with MATHA RAY, DOROTHY LAMOUR, SHIRLEY ROSS

PRINCESS THEATRE ALEXANDER KORDA presents CLIVE BROOK in Action for Slander with Ann TODD, Margaretta SCOTT

WE HAVE HELPED HUNDREDS TO OBTAIN positions as Letter Carriers, Postal Clerks, Customs Examiners, Clerks, and Stenographers, etc., and can help you. Write us for proof and free information. M. C. C. Schools Ltd., Toronto 10. Oldest in Canada.

DOMINION BRIDGE CO. Limited Head Office and Works at LACHINE, P. Q. Branch Works: Amherst, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver

MONARCH GAS RANGES Made by Canadians for Canadian Homes

Salon de Fleurs St-Denis 1590, RUE SAINT-DENIS (Edifice du Théâtre St-Denis) Spécialités: Bouquets de Noëls, Tributs Floraux

PLATEAU 0762 AVENUE TAVERN 100% ORGANIZED Light and Dark Ales and Lager Special Parlor for Ladies 1445 Bleury Street, MONTREAL

All Imperial products are manufactured in Canada by Canadian Workmen, at our six modern Refineries one of which is located at Montreal East. IMPERIAL OIL Limited

DEMANDEZ LA BIÈRE POPULAIRE ASK FOR THE POPULAR BEER MOLSOLN 152 ANS 152 YEARS